
Fr
7030
49.338
istoire de ce qui s'est passé à
Tholose · 1601


SIGILLVM·ACADEMIAE·HARVARDIANAE·IN·NOV·ANG
CHRISTO ET ECCLESIAE

HISTOIRE VÉRITABLE

DE

CE QUI S'EST PASSÉ A THOLOSE

EN LA MORT

DU PRÉSIDENT DURANTI

D'APRES DEUX RELATIONS CONTEMPORAINES

PRÉCÉDÉE

D'UNE ÉTUDE SUR LA LIGUE.



TOULOUSE

AUGUSTE ABADIE, LIBRAIRE

RUE CROIX-BARAGNON, 20

—

M DCCC LXI

LE TRÉSOR

DES PIÈCES TOULOUSAINES.

HISTOIRE VÉRITABLE

DE

CE QUI S'EST PASSÉ A THOLOSE

EN LA MORT

DU PRÉSIDENT DURANTI.

TIRÉ A 180 EXEMPLAIRES :

115 sur papier vélin blanc ordinaire;
26 sur papier vélin chamois ou vert d'eau;
25 sur papier vergé, glacé, mécanique;
8 sur papier vergé de Hollande ancien ;
2 sur papier vélin bleu, très-fort;
2 sur papier vélin blanc, très-fort;
1 sur papier vélin chamois foncé, très-fort;
1 sur papier vélin rose, très-fort.

HISTOIRE VÉRITABLE

DE

CE QUI S'EST PASSÉ A THOLOSE

EN LA MORT

DU PRÉSIDENT DURANTI

D'APRÈS DEUX RELATIONS CONTEMPORAINES

PRÉCÉDÉE

D'UNE ÉTUDE SUR LA LIGUE.



TOULOUSE
AUGUSTE ABADIE, LIBRAIRE
RUE CROIX-BARAGNON, 20.

M DCCC LXI

La sanglante figure de Duranti, qui se dresse sinistrement dans l'histoire de Toulouse, n'est entourée ni de la lumineuse auréole qui rayonne autour du front sidéral des poètes énervants, ni de l'éclatant prestige des héros ampoulés qui remplirent le monde de leurs stériles exploits.

Duranti ne fut pas un homme de génie, mais une grande âme dont la glorieuse existence se dénoua par une mort tragique.

La popularité, si capricieuse dans ses faveurs, ne lui a pas accordé ses caresses banales, parce que dans notre pays, enthousiaste des frivolités brillantes, on ne pousse pas assez loin le respect des splendeurs morales.

J'ai donc essayé d'évoquer l'ombre de Duranti, et tenté de mettre un cadre à sa figure parlementaire, en esquissant brièvement l'histoire du siècle qui le vit naître et mourir.

Mon travail, dénué de conjectures et d'appréciations, n'est qu'un inventaire aride comme un procès-verbal, car j'ai borné mon ambition

à réunir des matériaux épars, en laissant à de plus compétents le soin d'élever un monument à sa mémoire.

Je l'abandonne aux hasards orageux de la publicité, dans l'espérance qu'il aidera, dans leurs investigations, ceux qui voudraient bien s'en servir. Je n'ai pas eu d'autre but et je serai heureux si je l'ai atteint.

Le Vernet, 10 mai 1861.



ÉTUDE SUR LA LIGUE.

« J'apporterai dans cette étude une sincé-
» rité entière, et la haine et la flatterie n'y
» cacheront point la vérité. Mais avant que de
» commencer, il me semble que je dois faire
» voir en peu de paroles, et en reprenant les
» choses de plus haut, l'état des affaires de
» ce temps-là, les desseins et les forces des
» princes, les mouvements et les passions qui
» régnaient dans les esprits. »

J.-A. DE THOU (1).

I.

LA LIGUE A PARIS.

—

HENRI III.

Le seizième siècle, qui s'ouvrit au milieu des riants prestiges de la Renaissance et se ferma sur les sanglantes tragédies de la Réformation, est à la fois un

(1) *Jacobi Augusti Thuani historiarum sui temporis*. 1544-1607.

des plus éblouissants et des plus mornes de l'histoire de l'humanité.

La Renaissance, qui portait dans ses flancs généreux les germes vivifiants de la tolérance religieuse et de la liberté de penser, réveilla dans les âmes cet impérissable paganisme que les doctrines mystiques du moyen-âge y avaient endormi, mais qui n'y mourra jamais ; la Réformation développa à outrance ces germes frémissants et ouvrit la voie aux ardeurs physiocratiques.

L'esprit humain, plongé depuis plusieurs siècles dans les abîmes de la résignation, releva fièrement la tête et revendiqua avec arrogance les félicités de la terre, parce que ses croyances en la cité de Dieu s'étaient altérées.

Deux ans après les sermons de Luther, au milieu des splendeurs du règne de François Ier, les dogmes subversifs avaient pénétré en France, et s'y étaient clandestinement répandus à la faveur des questions sociales qui fermentaient sous des prétextes religieux; mais l'explosion n'eut lieu que sous François II.

Le fanatisme catholique organisa une résistance désespérée contre l'esprit de rénovation, et opposa une âpre violence à la véhémence acharnée des agresseurs.

La noblesse, par conviction, par intérêt ou par vengeance, embrassa le parti protestant ; la bourgeoisie et le peuple défendirent le catholicisme. Les uns et les autres poussèrent les passions à l'excès. De là le spectacle à la fois grandiose, terrible, cruel et mesquin de ce siècle volcanique où se combattent les deux

principes qui, de tout temps, ont sourdement agité l'humanité.

La Renaissance, qui fut l'application du rhythme antique au génie moderne et comme une espèce de décaméron artistique et littéraire qui rayonna sur la première moitié du seizième siècle, ne doit pas nous préoccuper dans cette étude : nous devons aborder de front les drames qui en ensanglantèrent la seconde. Il faut passer, à regret, sans s'arrêter, devant les constellations de la pléiade poétique qu'illustrèrent Ronsard, Du Bellay, Jean Daurat, Baïf, Jodelle, Remy Belleau, Ponthus de Thiard, et devant le cortége artistique où brillèrent Jean Cousin, François Clouet, Jean Goujon, Germain Pilon, Philibert Delorme, Bernard Palissy, et les Italiens Léonard de Vinci, Benvenuto Cellini, le Rosso et le Primatice, que nos rois enlevèrent à leur patrie pour contribuer à la gloire de la nôtre. Il faut renoncer aux fêtes de l'imagination pour s'occuper des coupe-jarrets, des reîtres, des lansquenets et de tout ce monde turbulent qui grouilla au seizième siècle.

A la mort de François Ier, qui avait enseveli la chevalerie dans le tombeau de Bayard, les lettres et les mœurs italiennes s'étaient introduites chez nous par le mariage de son fils Henri II avec Catherine de Médicis, nièce du pape Clément VII, qui cherchait à échapper à la pression de Charles-Quint. Henri II cueillit les dernières roses de la beauté surannée de Diane de Poitiers et les regains de la duchesse d'Etampes, anciennes favorites de son père.

Ces deux femmes jetèrent un éclat resplendissant sur leur époque. La châtelaine d'Anet, la Diane chasseresse, telle que l'a reproduite le Primatice dans ses bosquets mystérieux, le carquois sur l'épaule, les lévriers en laisse, honora les arts et les lettres et se retira à Anet, où elle mourut le 22 avril 1565, à l'âge de soixante-six ans. Anne de Pisseleu, demoiselle d'Heilly, que François Ier avait créée duchesse d'Etampes, n'était pas d'une beauté incontestable; mais elle avait les charmes éclatants et nacrés des patriciennes. Elle accorda asile à Rabelais dans les terres de son père, seigneur de Meudon, dont elle le fit nommer curé, et, après la mort de Henri II, se jeta dans le protestantisme, à Genève, où elle devint l'amie de Calvin et de Théodore de Bèze.

Les partis qui devaient déchirer la France se constituèrent sous le règne de Henri II. Le coup de lance que lui porta Montgomery (1), capitaine de sa garde écossaise, dans un tournoi qui eut lieu, le 25 juin 1559, dans la rue Saint-Antoine, entre les Tournelles et la Bastille, à propos du mariage de Marguerite (2),

(1) Montgomery embrassa la Réforme, joua un rôle dans les guerres religieuses, et se laissa prendre les armes à la main à Domfront, en Normandie, par le maréchal de Matignon. On le conduisit à Paris : il fut jugé par le Parlement, déclaré criminel de lèse-majesté et mourut sur l'échafaud.

(2) Trois princesses de la maison de Savoie ont porté le nom de Marguerite :

1° Marguerite de Navarre, que son frère François Ier appelait la Marguerite des Marguerites, et qui naquit en 1492. Elle était petite-

sa sœur, avec le duc de Savoie, et de celui d'Elisabeth, sa fille, avec Philippe II, le conduisit au tombeau quinze jours après. Il laissa à son fils François II, qui monta sur le trône le 10 juillet, à l'âge de seize ans, des finances épuisées et un royaume rempli de troubles.

François II ne régna que dix-sept mois, tout entier à l'amour de sa femme Marie Stuart, — fille de Jacques V et de Marie de Guise, — qui passa comme un météore sur le trône de France pour s'en aller, dans la brumeuse Ecosse, régner sur des sujets hostiles, endoctrinés par le savetier John Knox, et mourir de sa beauté, plus encore que de ses fautes, sur le billot que sa rivale Elisabeth, « la louve d'Angleterre, » fit dresser à Fotheringay.

fille de Charles d'Orléans et arrière-petite-fille de Valentine de Milan. Elle épousa d'abord le duc d'Alençon, puis le roi de Navarre Henri d'Albret, roi sans royaume, dont elle eut Jeanne d'Albret, mère de Henri IV. Elle a composé l'*Heptaméron*.

2° Marguerite de Valois, fille de François Ier, qui naquit à Saint-Germain en 1528. Elle aima les arts et vécut dans la familiarité des poètes de la pléiade. Elle épousa en premières noces le duc de Berry et habita Bourges. A la mort de ce prince, elle convola avec Emmanuel Philibert, duc de Savoie, et mourut à Turin en 1574.

3° Marguerite, fille de Henri II et de Catherine de Médicis, si célèbre sous le nom de reine Margot, qui épousa Henri de Navarre en 1572. Elle mena une vie très-licencieuse. Son mari se montra longtemps indulgent pour ses dérèglements, mais il finit par demander la rupture de son mariage et elle y consentit. Depuis lors elle continua à tenir une petite cour à Paris, dans un hôtel qu'elle avait acquis dans le faubourg Saint-Germain, sur les bords de la Seine, près du Pré-aux-Clercs, où elle mourut en 1625.

François II mourut le 5 décembre 1560, d'un mal d'oreille, non sans soupçon de poison, à Orléans, à la veille de l'ouverture des Etats-Généraux, dans l'hôtel de Groslot (1), le Jacques Cœur orléanais, chancelier de Navarre et bailli d'Orléans. Son corps fut porté à Saint-Denis, accompagné seulement de l'évêque de Senlis et de deux gentilshommes. Il était trop jeune et trop affaibli par les infirmités pour qu'on puisse lui imputer les malheurs de son règne éphémère.

Catherine de Médicis s'empara de la régence au nom de son fils Charles IX, prince faible, bilieux et ardent, âgé de dix ans et demi, et le 13 décembre ils ouvrirent les Etats-Généraux, qui durèrent jusqu'à la fin de janvier.

Catherine, si maltraitée par les écrivains de la Réforme, avait passé sa jeunesse à dissimuler avec les maîtresses de son mari; elle usa sa vie à lutter contre les ambitieux et brillants princes lorrains, et contre les Bourbons, qui voulaient enterrer la trahison du connétable (2) sous le trône des Valois. Tout-

(1) Cette maison, qui a longtemps porté le nom de Bailliage, est aujourd'hui l'Hôtel-de-Ville, sur la place de l'Estape.

(2) Le connétable Charles de Bourbon, de la branche cadette des Bourbon-Montpensier, épousa Suzanne de Bourbon, fille unique de Pierre et d'Anne de France, en qui prenait fin la branche aînée jusque-là régnante. Il obtint ainsi, en réunissant les droits des deux branches, toutes les possessions de la maison de Bourbon. Ce prince altier, audacieux et vaillant, croyant avoir à se plaindre de François I[er], se révolta et s'allia à Charles-Quint et à Henri VIII. Ce dernier grand souverain

à coup, le génie de cette mystérieuse et superstitieuse florentine se révéla et effraya le monde par ses aspects sinistres et machiavéliques. Si sa politique fut toujours cauteleuse et parfois atroce, il faut lui rendre cette justice qu'elle vécut chaste, — malgré son escadron volant de dames d'honneur frivoles et dépravées, — au milieu de la cour la plus galante de l'Europe.

On lui a reproché la perpétration de la sanglante et stérile tragédie de la Saint-Barthélemy. Il est cependant à peu près généralement admis, aujourd'hui, que ce crime ne fut pas prémédité, et que ce fut l'acte spontané d'un peuple exaspéré et déchaîné qui cherche à se faire justice lui-même et qui va trop loin, comme cela arrive toujours à la populace, « qui par tout pays déchiquette les cadavres et s'en met jusqu'aux coudes. » Il est impossible, en outre, que Charles IX ait tiré, du Louvre, des coups d'arquebuse sur les huguenots qui traversaient la Seine, par la fenêtre qu'on montre aux curieux naïfs, puisque la partie du palais où se trouve cette fenêtre n'existait pas à cette époque, et qu'elle n'a été construite que sous Henri IV.

Depuis les sanglantes matines de la Saint-Barthélemy, Charles IX traîna une existence languissante, assombrie par des actes de démence, et mourut en 1574, le jour de la Pentecôte, empoisonné, dit-on, par la sauce d'un brochet, laissant de sa maîtresse

féodal de France tenait une cour brillante à Moulins. L'abbaye de Souvigny, à deux lieues des tours de Bourbon-l'Archambault, était le Saint-Denis de cette famille.

Marie Touchet un fils naturel, le comte d'Auvergne, qui devint duc d'Angoulême et vit le règne de Louis XIV.

Sans se faire le panégyriste des Valois à la suite de Caterino Davila, — le familier de l'hôtel de Soissons, — et sans atténuer aucun de leurs vices, il est permis de ne pas répéter les diatribes des pamphlétaires et de rendre justice à leurs qualités. Le protestant Jean de Serres, contemporain de Charles IX, dit que ce prince « avait la parole agréable, aimait la musique et la poésie. » Il a, en effet, laissé des vers charmants. Tout le monde connaît ceux qu'il adressa à Ronsard :

Ta lyre, qui ravit par de si doux accords,
T'asservit les esprits dont je n'ai que les corps.
Elle t'en rend le maître et te sait introduire
Où le plus fier tyran ne peut avoir d'empire.
Tous deux également nous portons des couronnes.
Moi, roi, je les reçois; poète, tu les donnes.

Il se plaisait aux exercices violents, à la chasse, aux carrousels, et fut blessé par le duc de Guise, dans un tournoi donné en 1571 à Clermont-la-Marche.

A la nouvelle de sa mort, le duc d'Anjou, son frère, qui s'était couvert de gloire à Jarnac et à Montcontour, abandonna le trône de Pologne, où il avait été appelé, et se fit couronner roi de France à Reims, le 13 février 1575, sous le nom de Henri III. Deux jours après il épousa Louise de Vaudemont, de la royale et illustre maison de Lorraine.

Les fantaisies déréglées et les amours infâmes de ce jeune roi font l'étonnement de la postérité. C'est la figure la plus singulière de cette étrange maison de Valois, dont le peintre François Clouet (1) nous a

(1) On connaît trois peintres de ce nom : Jean, premier du nom, Jean, deuxième du nom, et François. Jean Clouet, premier du nom, vivait à Bruxelles en 1475. Jean Clouet, deuxième du nom, quitta Bruxelles et vint s'établir en France, où il épousa Jehanne Boucault, fille de Gatien Boucault, orfèvre de Tours. Il avait été surnommé Jehannet suivant la coutume, très-fréquente au moyen-âge, de donner au fils le prénom du père en les distinguant seulement par un diminutif. Il fut nommé peintre ordinaire du roi à la mort de Jean Bourdichon, et mourut en 1541. On ne connaît aucun ouvrage authentique de lui. A sa mort, son fils François reçut des lettres de naturalisation de François Ier, qui le nomma son peintre ordinaire et son valet de chambre. Il hérita du surnom de Jehannet donné à son père. En 1547 il moula les mains et la figure du roi chevalier pour l'effigie peinte et vêtue qui devait figurer à la cérémonie de ses funérailles. Il en fit autant, en 1559, à la mort de Henri II.

Le catalogue du musée du Louvre ne porte que deux tableaux authentiques de ce peintre : le portrait de Charles IX, — dont la galerie impériale de Vienne possède un pareil, mais de grandeur naturelle, — et celui de sa femme Elisabeth d'Autriche, fille de l'empereur Maximilien. Le même catalogue lui attribue un portrait de François Ier, mais il fait judicieusement observer que s'il est de Clouet, il faut évidemment le considérer comme un ouvrage de sa jeunesse.

La peinture de François Clouet, toujours fine, légère et délicate, se recommande par la recherche du vrai, la naïveté, la précision, le rendu de tous les détails qui distinguent les Flamands, mais rehaussés par l'élégance et le goût français.

Le catalogue du Louvre enregistre dix-sept portraits attribués à l'école des Clouet, parmi lesquels deux portraits de François Ier, deux de Henri II, deux du duc François de Guise, un de Catherine de Médicis et un de Michel de l'Hôpital.

M. Adolphe Siret, dans son *Dictionnaire historique des peintres*,

laissé les intéressants portraits, race élégante et spirituelle, frêle et nerveuse, frivole et mélancolique, rapace et dépravée, qui vécut au milieu des pamphlets, des poisons, des parfums, des pasquils et des poignards, en protégeant les lettres et les arts.

Henri III, prodigieusement doué pour l'éloquence, était très-séduisant, très-brave et excellent cavalier; mais il s'efféмina et se déprava sur le trône. Dès-lors, rien ne lui coûta pour « satisfaire à ses ordes lascivetez. » On le vit allier la dévotion la plus puérilement fanatique au plus honteux libertinage. Henriquet, comme l'appelait familièrement son fou, le gascon Sébastien Chicot, s'en allait la nuit courir le guilledou, à travers les rues de Paris, avec ses mignons, spadassins élégants et débauchés fastueux. Il avait de longues conférences avec son fauconnier Georget, jouait au bilboquet avec une adresse surprenante et s'occupait avec sollicitude de ses épagneuls, de ses gerfauts, de ses faisans, de ses écureuils et de ses perruches (1).

signale de Clouet un portrait de François II qui serait à Londres, un portrait de la femme de François I[er] qui serait aussi à Londres, un portrait de Henri II à Berlin, un portrait du duc d'Anjou, plus tard Henri III, à Vienne. Il enregistre encore un tableau représentant le mariage du duc Anne de Joyeuse avec Marguerite de Lorraine.

(1) Il existe un curieux tableau de Bonington qui donne une idée très-exacte de la physionomie, des mœurs et du caractère de ce prince. On voit aussi au Louvre un tableau de Jean-Baptiste Van Loo, représentant l'ordre du Saint-Esprit fondé par Henri III, dans l'église des Grands-Augustins de Paris, qui sert de pendant à un autre qui représente le premier chapitre de cet ordre tenu par Henri IV dans la même église. Ce tableau est

C'est un grand spectacle que celui de cette époque énergique et fertile en contrastes saisissants ; car à côté des bardaches et des spadassins apparaissent les grands caractères d'Etienne Pasquier, de Christophe de Thou, d'Achille de Harley, de Michel de l'Hôpital et du premier président au Parlement de Toulouse, Etienne Duranti, dont il sera bientôt question.

Henri III monte sur le trône, et bientôt après, c'est-à-dire en 1575, la cinquième guerre civile éclate. Les calvinistes, confédérés à Nîmes dans l'intention mesquine de fractionner la France en plusieurs républiques pour former une aristocratie fédérative, constituèrent un véritable Etat avec ses magistratures, ses lois, son armée, son trésor, et adressèrent au roi, non des suppliques, mais des propositions.

Le roi de Navarre, qui avait abjuré le protestantisme à la veille de la Saint-Barthélemy (1) en épousant la reine Margot, leva le masque, prit la fuite, rétracta son abjuration et devint le chef le plus habile du parti hostile à la cour.

Le 6 mai 1576, Henri III, à l'instigation de sa mère, signa l'édit de pacification qui accordait le libre

de Jean-François de Troy, l'un des nombreux peintres sortis de l'illustre famille toulousaine des de Troy, si féconde en artistes de mérite. Henri III avait créé l'ordre du Saint-Esprit, comptant par le serment auquel s'engageaient les nouveaux chevaliers avoir un moyen sûr pour s'opposer aux desseins de la Ligue.

(1) Sa mère Jeanne d'Albret mourut deux mois avant la Saint-Barthélemy, et le parfumeur René, âme damnée de Catherine de Médicis, fut accusé de l'avoir empoisonnée.

exercice du culte réformé, excepté dans un rayon de deux lieues de Paris, le partage égal des emplois entre les catholiques et les huguenots, auxquels six places de sûreté furent garanties ; enfin, la convocation des Etats-Généraux fut promise dans le délai de six mois.

Cet édit de pacification renfermait un article secret, par lequel la reine-mère promettait de mettre le prince de Condé en possession de la Picardie et de Péronne, l'une des villes les mieux fortifiées de France. Quand cet article fut connu, le seigneur d'Humières, gouverneur de Péronne, résolut de s'opposer à ce que la province fût gouvernée par un prince huguenot. Il se concerta en secret avec les principaux seigneurs, les prêtres les plus influents et les bourgeois les plus connus par leur zèle pour l'Eglise, et de leur conciliabule, où les Jésuites jouèrent un rôle très-actif, sortit le premier projet d'une ligue entre les catholiques, qui servit de modèle à toutes les autres.

Pour être exact, il est nécessaire de faire observer toutefois que cette ligue n'était pas la première, car Toulouse en avait déjà formé une dès l'année 1568. Sa population avait juré, dans la cathédrale, de se vouer à la défense de l'unité catholique contre les entreprises des religionnaires et du morcellement féodal. Le Parlement de Toulouse autorisa cette ligue ; le pape l'approuva par une bulle, datée du 15 mars 1568, que le même Parlement enregistra le 4 mai 1596. Dom Vaissette a reproduit les articles de cette ligue (1).

(1) Tome V, page 216.

On prétend, en outre, que l'ambitieux cardinal de Lorraine, — le pape transalpin, — avait déjà conçu un projet semblable aux ligues de Toulouse et de Péronne, après la bataille de Dreux, dès l'année 1562, pendant les dernières sessions du concile de Trente; mais s'il imagina quelque chose, ce ne fut, tout au plus, que le dessein de lier le sort de sa maison à la religion catholique, dont les zélés regardaient son frère, le duc François, le premier Balafré, comme leur soutien (1).

Les Etats-Généraux furent convoqués à Blois le 6 décembre 1576, comme cela avait été promis dans l'édit de pacification. La majorité des députés, hostiles à

(1) Un avocat au Parlement, gascon turbulent, nommé Jean David, homme sans moralité ni considération, fut envoyé à Rome pour solliciter la reconnaissance de la Ligue par le pape. A son arrivée à Rome, il se mit en rapport avec le cardinal de Pellevé, archevêque de Sens, et l'un des plus dévoués partisans de la maison de Guise; mais il n'obtint rien de Grégoire XIII, qui ne voulut pas s'associer à une entreprise ayant pour but avoué ou pour conséquence nécessaire un attentat à la personne d'un roi, suivi du changement de sa dynastie. David rentra en France, probablement pour chercher de nouvelles instructions, mais il tomba malade et mourut à Lyon. Ses papiers, qui compromettaient les princes lorrains, tombèrent aux mains des calvinistes qui les livrèrent à la publicité. Un double de ces papiers avait été envoyé à Philippe II. Jean de Vivonne, ambassadeur de France auprès de la cour d'Espagne, parvint à s'en procurer une copie qu'il envoya à Henri III, qui put ainsi être édifié sur les projets des catholiques exaltés à son égard. Ces papiers qui renfermaient le plan de la Ligue débutaient par faire valoir les prétentions carlovingiennes des princes lorrains, descendants de Charles, duc de la Basse-Lorraine, fils de Louis d'Outremer et oncle de Louis V, que la nation réunie déposséda, en faveur de Hugues Capet sacré et couronné à Reims le 3 juillet 987.

l'édit, supplièrent le roi de réunir tous ses sujets à la religion catholique et romaine « par les meilleures et plus saintes voies que faire se pourrait. » Henri de Valois, voyant leur attitude, comprit la puissance de la Ligue naissante et s'en déclara ostensiblement le chef dans le but secret de l'annihiler. Il trahit en effet bientôt la cause catholique par l'édit de Poitiers, — publié à la fin de l'année 1577, — qui donnait des priviléges aux réformés, et les étendit encore en 1579 par celui de Nérac, dont les principaux articles furent dressés par Guy Du Faur, seigneur de Pibrac, que la ville de Toulouse compte au nombre de ses illustrations.

La guerre des Amoureux, survenue en 1580, guerre puérile, suscitée par les galanteries de la reine Margot, provoqua la prise de Cahors par le Béarnais, qui y fit pendant trois jours des prodiges de valeur dignes des paladins de l'Arioste, et se termina par un traité de paix signé à Fleix, château du Périgord.

Vers ce temps-là, les Flamands, fatigués d'une longue anarchie, souhaitaient un prince pour les gouverner et choisirent François, duc d'Anjou, le plus jeune des fils de Catherine de Médicis, qui partit pour la conquête des Flandres, dans laquelle il échoua. C'est à cette époque que l'Espagnol Salcède, lié avec le duc de Guise, qui s'entendait avec Philippe II, ourdit une conjuration ayant pour but de s'emparer de Henri III, de se défaire du duc d'Anjou et d'exterminer la famille royale. Salcède fut découvert et périt de la main du bourreau, en 1582.

Après avoir échoué dans sa malheureuse entreprise sur les Flandres, le duc d'Anjou se retira à Château-Thierry, ville de son apanage, où il traîna une vie languissante et où il mourut, le 10 juin 1584, les uns disent de consomption, d'autres pour avoir respiré un bouquet empoisonné, que lui aurait donné une de ses maîtresses, vendue à l'Espagne.

Avec lui finit l'espérance de la famille défaillante des Valois, et la seule appréhension d'un monarque huguenot donna un immense développement à la Ligue. Les ligueurs convinrent qu'en cas de mort de Henri III, qui n'avait pas d'enfants de son union avec Louise de Vaudemont, on exclurait les princes hérétiques avec la religion réformée, et que la couronne passerait à l'incapable cardinal Charles de Bourbon, — l'âne d'or, — frère du prince de Condé et oncle du Béarnais, qui devenait néanmoins l'héritier présomptif.

Les catholiques ne voulaient à aucun prix du Béarnais, et une affiliation de la Ligue de Picardie se forma à Paris. Bien que se rattachant à la première, cette nouvelle association, dont les premières assemblées clandestines se tinrent au collége de Fortet, cherchait surtout un point d'appui dans la bourgeoisie et semblait se rattacher à un système moins général.

On organisa un comité. Charles Hotman, sieur de La Rocheblond, receveur de l'évêché de Paris, — aussi ardent catholique que son parent, le jurisconsulte François Hotman (1), se montra zélé protestant, — en fut le promoteur.

(1) François Hotman est, avec Doneau, le chef de l'école dogmatique

Charles Hotman s'adjoignit Jean Leclerc (1), qui, de maître d'armes aux recrues des régiments de Lorraine, était devenu procureur ; et quatre autres personnes, parmi lesquelles figuraient La Chapelle-Marteau, maître aux comptes, et l'avocat Crucé.

Par l'intermédiaire du sieur de Mayneville, factotum du duc de Guise, ce conseil se mit en rapport avec la Sainte-Union, déjà formée en Picardie. Ces six hommes furent les fondateurs du fameux comité des Seize (2), qui, par la suite, se composa de quarante membres, et qui fut appelé, comme on voit, du nombre, non pas des personnes, mais des quartiers

qui florissait à Bourges à côté de la grande école historique et scientifique de Cujas. Sa *Franco Gallia* est le livre le plus hardi de cette époque, avec la *République* de Bodin et les *Vindiciæ contra tyrannos, sive de principis in populum populique in principem legitima potestate*, de Humbert Languet. Hotman et Languet sont républicains par haine des excès de la royauté, Bodin est monarchiste par crainte de l'anarchie. Il faut mettre aussi au nombre des publications hardies de cette époque l'*Anthenoticon*, ou l'*Esclavage volontaire*, d'Etienne de la Boétie, conseiller au Parlement de Bordeaux, l'ami de Montaigne.

(1) Lorsqu'il eut été nommé gouverneur de la Bastille, après la journée des Barricades, il fit précéder son nom de celui de Bussy, en mémoire du fameux duelliste Bussy d'Amboise, favori du duc d'Anjou.

(2) Le protestant Jean de Serres, dans l'*Inventaire général de l'Histoire de France depuis Pharamond jusqu'à Henri III*, donne le nom des Seize tels qu'ils sont couchés dans une harangue faite par les bourgeois de Paris au cardinal Cajetan. Les voici : La Bruyère, Crucé, Bussy-Leclerc, Louchard, La Morlière, Senault, de Bar, Droüart, Alvequin, Emonnot, Jablier, Messier, Passart, Oudineau, Le Tellier et Morin.

de la ville. La Ligue se trouva ainsi adaptée au système municipal de Paris.

A peine ce comité était-il formé, que Bussy-Leclerc proposa l'admission de son ami Nicolas Poulain, lieutenant de la prévôté. Ce Nicolas Poulain se montra d'abord très-dévoué à la Ligue; mais ses excès la lui firent prendre en horreur. Il y resta attaché en apparence, mais il entretint des intelligences avec la cour et livra tous les secrets de l'association au roi. On lui doit le procès-verbal, imprimé à la suite du *Journal de Henri III*, qui contient l'histoire de la Ligue, depuis le 2 janvier 1585 jusqu'à la journée des Barricades, c'est-à-dire jusqu'au 12 mai 1588.

Lorsque le comité fut composé d'une certaine quantité de membres, parmi lesquels figuraient le président Lemaistre, l'huissier Lélu, le parfumeur Pierre La Bruyère avec son fils Mathieu La Bruyère, conseiller au Châtelet, les sergents à verge de Bar et Michelet, l'avocat Roland, le marchand Brigard et un certain Gilbert, ils se partagèrent la besogne. Ils choisirent plus tard seize affidés dans le sein de l'association et confièrent à chacun d'eux le soin de stimuler le zèle des ligueurs.

Tandis que les protestants se plaçaient sous la direction d'Elisabeth d'Angleterre, les ligueurs de Paris et de Péronne s'entendirent pour s'assurer le concours de Philippe II, et le 31 décembre ils signèrent avec lui un traité pour exclure les princes huguenots du trône. Le même jour la Ligue publia son manifeste, dans lequel elle cherchait non-seulement à garantir les

intérêts religieux, mais où elle réclamait également, avec énergie, la réforme des abus et des griefs politiques. Henri III leur répondit en reconnaissant ouvertement le Béarnais pour héritier de la couronne.

Le versatile Henri de Valois, qui ne songeait pas toujours aux conséquences de ses actes, eut alors à lutter à la fois contre les ligueurs et les huguenots, qu'il avait également indisposés par ses irrésolutions et ses caprices. Il fut vaincu par ceux-ci à Coutras, où le Béarnais mit en déroute l'armée de l'amiral de Joyeuse (1) qui y perdit la vie, et par ceux-là à Auneau et à Vimory, par la double victoire que le duc de Guise remporta sur les reîtres allemands, appelés par les protestants au pillage de la France.

Elisabeth, ayant jeté la tête sanglante de Marie Stuart en défi à la catholicité, les ligueurs exaspérés, trouvant le Balafré trop tiède à défendre les intérêts de l'Eglise, circonvinrent le duc de Mayenne, qui s'était rendu à Paris, et ce prince circonspect se trouva engagé, presque de force, dans des entreprises devant lesquelles reculait son frère, qui était cependant bien plus audacieux que lui.

(1) Le duc d'Epernon et l'amiral de Joyeuse furent à un moment donné les uniques soutiens de la monarchie contre les factions. Jean Louis de Nogaret de la Vallette, duc d'Epernon, surnommé Caumont, pour le distinguer de son frère aîné, fut favori de Henri III. C'était un homme violent et hautain, mais doué de rares talents pour la guerre et la politique. Le duc Anne de Joyeuse, fils du maréchal Guillaume de Joyeuse, était un des favoris de Henri III, qui le nomma amiral de France, le combla d'honneurs et lui fit épouser Marguerite de Vaudemont, sœur de sa femme.

Le Balafré, sollicité de toutes parts, se rendit, en 1588, à Nancy, où les principaux de la Ligue et de sa famille tenaient conseil. Les exaltés voulaient pousser les choses à l'excès; mais il fut d'avis que le moment n'était pas encore opportun pour s'attaquer au roi, et les confédérés s'accordèrent à rester unis, sous le drapeau du cardinal de Bourbon, et à signifier à Henri III une requête contenant leurs prétentions.

Toutefois, les énergumènes du parti, impatients d'arriver à leur but, ourdirent une vaste conspiration contre le roi; mais elle échoua, grâce à Nicolas Poulain, qui la dénonça au Louvre, et le Balafré fit réprimander les ligueurs de ce qu'ils avaient tenté quelque chose à son insu.

Chaque jour ajoutait à l'exaltation des partis et aux difficultés de la situation. La presse jouissait d'une liberté illimitée, malgré les édits royaux et la rigueur des juges. Les masses populaires protégeaient de leur curiosité et de leurs sympathies les auteurs des pamphlets les plus violents. Les théories sur la souveraineté du peuple et sur le droit de déposer les rois étaient à l'ordre du jour.

« La Ligue, ainsi que l'a fait observer un éminent » écrivain (1), est notre première tentative d'émanci- » pation populaire, tentative intempestive, aveugle, » faite à contre-sens, sous une bannière absurde, mais » néanmoins très-réelle et très-sérieuse. Le véritable » mot d'ordre de la Ligue, c'est ce cri répété bien

(1) Louis Vitet.

» des fois, ce cri : Laissez-nous faire nos affaires
» nous-mêmes. Au moment où Luther frappa au cœur
» le catholicisme ; le pouvoir royal, qui s'arrogeait
» chaque jour de plus en plus les droits et les fonc-
» tions de tuteur de la société, avait dû naturellement
» prendre en main la cause des catholiques. Il fit la
» guerre pour eux, mais si mal, avec tant de non-
» chalance, que quatre fois il mit bas les armes de-
» vant l'hérésie et transigea avec elle ; de sorte que les
» catholiques, perdant patience, se demandèrent : Ne
» pouvons-nous nous passer de ce mandataire inhabile
» et impuissant? Alors ils se liguèrent, et il y eut un
» Etat dans l'Etat. Le catholicisme fut donc le pré-
» texte ; mais l'envie de faire ses affaires soi-même,
» voilà ce qui séduisit tout le monde, voilà vraiment
» l'esprit de la Sainte-Union. »

Henri III sentit le péril de la situation dans laquelle il se trouvait et concentra des troupes autour de Paris. Les Seize, effrayés de ce déploiement de forces, envoyèrent l'échevin Brigard vers le duc de Guise, pour l'inviter à se mettre à la tête du peuple. Le duc, plus renard que lion, jouait un double jeu : tout en manifestant devant le roi une vive opposition à la Ligue, il entretenait une correspondance secrète avec les chefs ligueurs ; aussi aurait-il voulu temporiser encore ; mais il fut débordé par les évènements et les passions populaires; car la Ligue, qui, sous le patronage des Lorrains, fut essentiellement aristocratique et féodale au début, devint municipale et démocratique avec la commune de Paris. L'élément municipal, foulé, étouffé

par la royauté, réagit sous la forme ligueuse comme il avait réagi sous la forme huguenote après la Saint-Barthélemy. La Ligue, en un mot, fut à la fois la Vendée et la Terreur du seizième siècle.

La découverte de la conspiration que Nicolas Poulain avait dénoncée au Louvre ne découragea pas les ligueurs, qui essayèrent d'enlever le roi à son retour de Vincennes, où il allait fréquemment entendre la messe dans un couvent qu'il affectionnait. Cette tentative d'enlèvement, opérée à l'instigation de la duchesse de Montpensier, sœur du Balafré, échoua et mit la rage au cœur des conjurés.

Ces guets-apens réitérés rendirent le roi circonspect. Il ordonna au duc de Guise de rester à Soissons, où il se trouvait, et de ne pas reparaître dans la capitale sans une autorisation en bonne forme. Le Balafré n'en tint pas compte, accéda au contraire aux désirs des ligueurs, qui l'appelaient de tous leurs vœux, et entra dans Paris le 9 mai 1588.

Henri de Guise, que Sixte-Quint comparait à Machabée, avait les qualités brillantes mais secondaires qui plaisent à la foule. « La France était folle de cet homme, car c'est trop peu dire amoureuse. » Reçu aux acclamations de la population parisienne, il se rendit à l'hôtel de Soissons (1), chez la reine-mère, qu'il accompagna au Louvre en marchant à pied auprès de sa litière.

(1) L'hôtel de Soissons, auparavant couvent des Filles Repenties, s'élevait à la place où est actuellement la Halle-au-Blé.

Le roi dissimula sa colère, mais reçut très-froidement le Balafré. Dès ce moment, un grand drame se joua entre l'hôtel de Guise, l'hôtel de Soissons et le Louvre. Le peuple entra en fermentation, et le 12 la journée des Barricades livra la ville au Lorrain. La reine-mère et René de Villequier, gouverneur de Paris, aidèrent par leur connivence à sa réussite, mais d'un autre côté la machiavélique Florentine rendit sa victoire stérile en envoyant au Louvre son chevalier d'honneur, Luigi Davila, frère de l'historien, avertir son fils de quitter Paris.

Le roi prit la fuite, mais il s'arrêta sur les hauteurs de Chaillot, et jetant un dernier regard sur Paris, il s'écria : « Je te donne ma malédiction, ville déloyale, ville ingrate, ville que j'ai toujours honorée d'une continuelle demeurance, ville que j'ai plus enrichie qu'aucun de mes prédécesseurs. Je ne rentrerai jamais dans ton enceinte que par l'abatis d'une grande et mémorable brèche. Maudits aussi soyez vous tous pour lesquels contenter j'ai encouru la haine de tant de peuples. » Puis éperonnant son cheval, il se retira à Chartres suivi de quelques gentilshommes.

Henri de Guise, — « le beau Roy de Paris, » — n'avait ni le génie ni l'énergie de son père le grand duc François, assassiné par Poltrot de Méré. Il fut atterré par l'évasion du roi et n'osa pas mettre la main sur la couronne. Le lendemain, voulant se concilier la bienveillance des hommes dont la considération pouvait moraliser son gouvernement provisoire, il se rendit chez le premier président Achille

de Harlay, qui aux premiers mots du duc pour lui demander de convoquer sa compagnie, lui répondit : « Quand la majesté du prince est violée, les lois sont sans force et le magistrat n'a plus d'autorité, c'est grand'pitié quand le valet chasse le maître ; au surplus, mon âme est à Dieu, mon cœur est au roi, et mon corps entre les mains des méchants ; qu'ils en fassent à leur volonté ! » L'hésitation du duc ranima le courage des royalistes, mais Henri III toujours faible entama des négociations, accepta une paix humiliante, confirma la Ligue, et promit de se montrer sévère envers les huguenots.

Le Balafré, aux regrets de n'avoir pas osé profiter de la journée des Barricades, chercha à réparer sa faute, et ne dissimula plus son projet de détrôner Henri III. Plus acharnée que lui, la duchesse de Montpensier (1), sa sœur, — la boiteuse, comme l'avaient surnommée les ennemis de la maison de Lorraine, parce qu'effectivement elle boitait un peu, — portait toujours, suspendus à son cou, des ciseaux d'or, destinés, disait-elle, à faire la tonsure au dernier des Valois, avant de l'enfermer dans un couvent.

Tout Paris, à cette époque révolutionnaire, s'agitait autour de l'hôtel de Guise, qui occupait le grand carré actuellement formé au nord par les rues des Vieilles-Haudriettes et des Quatre-Fils-Aymon, à

(1) Elle était fille d'Anne d'Est, petite-fille de Louis XII, veuve de François, duc de Guise, et de Jacques de Savoie, duc de Nemours, qu'elle avait épousé en secondes noces, en 1566.

l'ouest par celle du Chaume, dans laquelle se trouve l'entrée de l'Ecole des Chartes, au midi par celle de Paradis, ou sont les Archives, et à l'est par la rue Vieille-du-Temple, où se trouve l'Imprimerie impériale.

Le palais des Archives se compose des vestiges de l'hôtel de Clisson, bâti en 1383, qui, après la mort du connétable, passa dans la maison de Penthièvre, et fut acheté en 1553 par la duchesse de Guise. On voit encore entre ses grosses tours et ses fortes murailles son antique porte qui sert d'entrée à l'Ecole des Chartes. Les Archives comprennent, en outre, l'ancien hôtel de La Roche-Guyon, et l'hôtel de Navarre, qui appartint successivement aux maisons d'Evreux et d'Armagnac, passa à la maison de Laval, et fut acheté par la duchesse de Guise.

C'est de ces trois hôtels et de plusieurs autres maisons voisines que le duc François de Guise se fit l'immense palais qui joua un si grand rôle dans les troubles de la Ligue. Cet hôtel resta à la maison de Lorraine jusqu'en 1697. Alors il fut acheté par le prince de Soubise, qui le fit reconstruire magnifiquement. Il devint propriété nationale en 1793, et en 1809 on y transporta les Archives de l'Etat..

Henri III, poussé à bout par l'arrogance des princes lorrains, chercha de son côté à satisfaire la haine sourde qui l'animait contre eux. Il se décida enfin à prendre le moyen suprême usité dans les grandes crises nationales : il convoqua les Etats-Généraux du royaume à Blois.

Pendant la tenue de ces Etats-Généraux, le vendredi, 23 décembre, entre six et huit heures du matin, Henri de Guise, qui avait passé une partie de la nuit dans les bras de Charlotte, dame de Sauve et marquise de Noirmoutiers, fut assassiné par quelques-uns des Quarante-Cinq (1) commandés par Gontran de Loignac, ancien confident et créature du duc d'Epernon. Ainsi tomba la « colonne de l'Eglise. »

Le lendemain, Du Guast, capitaine aux gardes françaises, fit massacrer le cardinal Louis de Guise à coups de hallebardes par trois soldats de sa compagnie, nommés Gosi, Violet et Châlons, en présence de d'Espignac, archevêque de Lyon, l'une des âmes de la Ligue, homme énergique, violent et coupable de simonie et d'inceste avec sa sœur.

Catherine de Médicis ne survécut pas longtemps à cette sanglante catastrophe, qu'elle n'avait pu empêcher et qu'à peine elle avait su prévoir. Elle mourut à Blois, le 5 janvier 1589, douze jours après l'assassinat des princes lorrains, en recommandant à son fils de se réconcilier avec le roi de Navarre.

Lorsqu'elle mourut, de Thou dit : « Ce n'est pas une femme, c'est la royauté qui vient de mourir. »

Un courrier, apportant la nouvelle de la tragédie de

(1) Le duc d'Epernon avait donné à Henri III une garde particulière composée de quarante-cinq gentilshommes gascons. Ils logeaient, à Paris, dans la rue de l'Astruce, près du Louvre. Les plus connus s'appelaient René de Sainte-Maline, de Chalabre, Ernauton de Carmainges, Eustache de Miradoux, Perducas de Pincorney, Pertinax de Montcrabeau, etc., etc.

Blois, arriva à Paris le 24 décembre, veille de Noël. Le peuple, excité par les meneurs de l'Union, se souleva, les prédicateurs tonnèrent du haut des chaires, on inonda la ville d'injurieux libelles contre le tyran. « Les Seize, voyant qu'on les laissait aller et parler, firent un terrible ménage, » dit L'Etoile. Deux jours après, on procéda, en pleine assemblée de l'Hôtel-de-Ville, à l'élection d'un gouverneur, qui fut le duc d'Aumale, cousin du duc de Mayenne, seul chef ligueur présent dans ce moment à Paris.

La Sorbonne et l'Université se mirent du parti de la Ligue. Le 7 janvier, la Faculté de théologie, convoquée par les Seize en séance solennelle, déclara qu'Henri de Valois était déchu de la couronne, que son nom devait être rayé des prières de l'Eglise, et que tout bon catholique pouvait en conscience prendre les armes contre lui. La décision de la Sorbonne devint pour le gouvernement insurrectionnel une espèce de légitimité.

Le Parlement se montra moins accommodant que la Sorbonne et l'Université. Les chefs appartenant à la faction des Politiques et la majorité, dévoués au roi, faisaient obstacle au développement du pouvoir révolutionnaire, et leur opposition semblait frapper d'illégalité les actes de la Ligue. Le 16 janvier, les Seize s'emparèrent des chefs qu'ils enfermèrent à la Bastille, dont Bussy-Leclerc avait été nommé gouverneur. Le Parlement fut reconstitué sous la présidence du timoré Barnabé Brisson, qui, cherchant à mettre sa fidélité d'accord avec ses intérêts, déposa secrètement, en double expédition,

chez deux notaires, une protestation écrite et signée de sa main, dans laquelle il déclarait que, ne pouvant sortir de la ville et étant contraint dans ses actions par la violence du peuple, tout ce qu'il allait faire serait contre son gré et devait être considéré comme non avenu.

Le Parlement ainsi réorganisé confirma, par un arrêt du 26 janvier, le décret rendu par la Sorbonne sur la déchéance du roi. Plusieurs conseillers du parti des Politiques quittèrent furtivement Paris et se rendirent auprès du souverain. Il y eut deux Parlements : celui de Tours, qui rendit la justice au nom du roi, et celui de Paris, qui la rendit au nom de la Ligue.

Cette époque sanglante et bizarre, si étrangement traversée par de burlesques et tragiques événements, est remarquable par la véhémence démagogique des prédicateurs (1). Rien ne fut épargné par les meneurs pour exalter les passions de la multitude contre le roi et la royauté. Cet état de complète anarchie dura deux mois environ. Les modérés invoquaient, dans le secret de leur cœur, l'intervention du prudent duc de Mayenne, qui était à Dijon, où il laissait passer la première effervescence. Il arriva enfin à Paris le 11 février, et fut reçu avec enthousiasme.

(1) Les plus ardents furent : Lincestre, curé de Saint-Barthélemy, le curé Jean Boucher, Jean Guérin, Bernard de Montgaillard, dit le Petit-Feuillant, le cordelier Feu-Ardent, le jésuite Jacques Commelet, le carme Simon Filheul, qui insulta en chaire le président Achille de Harlay, frère Anastase Cochelet, le terrible Jean Porthaise, Maurice Poncet, curé de Saint-Pierre-des-Arcis.

Le conseil général de l'Union, réunissant dans une même main les ligues de Paris et de Péronne, investit Charles de Lorraine, duc de Mayenne, de tous les pouvoirs exécutifs sous le titre bizarre de « Lieutenant général de l'Etat royal et couronne de France (1). » Il prêta serment en cette qualité, et les lettres qui lui conféraient cette nouvelle dignité furent enregistrées au Parlement.

Henri de Valois, en apprenant tous les excès commis à Paris, se résigna à se réconcilier avec le roi de Navarre. Leur entrevue eut lieu dans le parc du sombre château de Plessis-lès-Tours, dramatisé par le souvenir de Louis XI. Deux jours après leur entrevue, les deux rois se séparèrent ; le roi de Navarre pour aller reprendre le commandement de son armée, campée aux environs de Chinon; Henri III pour retourner à Tours. Le duc de Mayenne faillit l'y surprendre. Le lundi 8 mai, il enleva le faubourg Saint-Symphorien ; le roi de France s'y défendit vaillamment, mais accablé par le nombre, il allait périr ou tomber au pouvoir de la Ligue, lorsque l'avant-garde du roi de Navarre, heureusement averti à temps, se présenta. Le Béarnais arriva lui-même avant la fin de la journée, mais les ligueurs avaient pris la fuite.

La Ligue, déconcertée par cet échec, perdit de son audace, mais obtint l'appui de Sixte-Quint (2).

(1) « On peut bien être le lieutenant d'une personne, mais qu'est-ce que le lieutenant d'une chose? » (*Mémoires de la Ligue.*)

(2) Il ceignit la tiare en 1584.

Ce pape, dont l'âpre ambition rappelait celle des pontifes du moyen-âge et qui rêva la domination universelle, dont Baronius écrivit l'histoire et Bellarmin la théorie, fulmina, le 24 mai, un monitoire contre Henri de Valois, dans lequel il le menaçait d'excommunication si sa soumission n'était pas entière.

Le roi de France et le roi de Navarre marchèrent sur Paris pour en faire le siége. Le Béarnais s'établit à Meudon le 30 juillet, et Henri de Valois à Saint-Cloud, « dans une maison appelée la Maison-Rouge, appar- » tenant à la famille de Gondi, sur le haut du bourg » tirant vers Meudon (1). » Il y fut assassiné le mardi matin 1er août, par le moine Jacques Clément (2), sorti du couvent des Jacobins de la rue Saint-Jacques, natif du village de Sorbonne, à quatre lieues de Sens. « Le moine lui plongea un couteau dans le petit ventre, au-dessous du nombril, si avant qu'il laissa le couteau dans la plaie. » Les Quarante-Cinq accoururent, et le tuèrent comme un chien, malgré le procureur général La Guesle. Son corps fut jeté par la fenêtre, « dépouillé tout nu », et exposé pendant une heure à la vue de tout le monde.

Le roi, dont la blessure ne parut pas d'abord mortelle, rendit son âme à Dieu la nuit suivante, sur les trois heures du matin.

(1) « Discours aux Français avec l'histoire véritable sur l'admirable accident de la mort de Henri de Valois, naguères roi de France, arrivée au bourg Saint-Cloud-lès-Paris, le 1er jour d'aoust 1589. »

(2) L'anagramme de son nom signifie : c'est l'enfer qui m'a créé.

On se ferait difficilement une idée du délire de joie qui éclata dans Paris quand on apprit sa mort; les passions anarchiques et ligueuses de la population s'y donnèrent pleine carrière.

Dans ce moment critique, quelques seigneurs réunis à Saint-Cloud voulant prévenir l'arnarchie, admirent la royauté du Béarnais dans une déclaration secrète tenue le 4 août. Le lendemain, le duc de Mayenne proclama, par un manifeste, le cardinal de Bourbon roi de France, sous le nom de Charles X. Ce n'était qu'un fantôme de monarque, puisqu'il était prisonnier du roi de Navarre.

Celui-ci, ne se sentant pas en mesure de pousser le siége de Paris, se dirigea vers la Normandie, où Mayenne l'ayant suivi, fut battu à Arques, et fut obligé de se replier sur la Picardie. Son habile adversaire, enhardi par des renforts fournis par Elisabeth d'Angleterre, en profita pour se porter avec la rapidité de le foudre sur Paris, où il arriva le 1er novembre, alors que les habitants, trompés par de fausses espérances, s'apprêtaient à le voir paraître dans leurs murs vaincu et prisonnier du prince lorrain. Le Béarnais comprenant bientôt que la capitale était en mesure de résister longtemps, se replia sur Tours, où il se fit reconnaître roi de France par la magistrature légitime, réunie sous la présidence d'Achille de Harlay.

Le 14 mars 1590, la bataille d'Ivry eut lieu sur les bords de l'Eure. Le chevaleresque vert galant s'y couvrit de gloire, en tenant en échec le duc de Mayenne, qui confia la garde de Paris à son frère Charles de Sa-

voie, duc de Nemours (1), et se porta sur Soissons. Toutes les villes environnant Paris tombèrent successivement au pouvoir du Béarnais, qui affama la capitale.

Sur ces entrefaites, le cardinal de Bourbon, que les ligueurs avaient nommé roi de France, sous le nom de Charles X, mourut dans sa prison de Fontenay-le-Comte, en Poitou.

La lutte continua sous les murs de Paris, qui opposa une résistance opiniâtre à l'ardeur des assiégeants.

Le célèbre Alexandre Farnèse, duc de Parme, lieutenant de Philippe II, venu au secours des ligueurs, arriva le 22 août à Meaux, où le duc de Mayenne venait d'établir son quartier général, à la tête de douze mille hommes. Leurs armées combinées firent perdre au roi de Navarre le bénéfice de ses succès. L'hiver survint et ralentit les opérations de la guerre. Les Seize exaspérés accusèrent le duc de Mayenne de tiédeur, et nommèrent un conseil démagogique de dix membres.

L'histoire a gardé le nom de ces dix faquins qui s'appelaient : Saint-Yon, Legreśle-Dubois, Hameline, Louchard, Thuault, Borderel, Rosny, Durideau, Rainsant et Besançon.

Dès-lors, la canaille parada au pouvoir, la crapule

(1) C'était un jeune prince d'une grande valeur et d'une capacité reconnue. Il était du même lit que la duchesse de Montpensier, parce que leur mère, veuve du duc François de Guise, avait épousé en deuxième noce le duc de Nemours.

triompha, et la terreur régna dans Paris. Le conseil des Dix flattait l'idée chère à l'ignorance démocratique d'une souveraineté invoquée au nom du peuple contre les rois, mais au profit d'un pouvoir plus tyrannique que ne l'était l'autorité royale. De 1589 à 1593, on pensa comme de 1789 à 1793 ; les ligueurs sont les ancêtres des sans-culottes, auxquels ils ressemblent beaucoup.

Les Dix firent pendre le président Brisson et les conseillers Larcher et Tardif pour avoir acquité Brigard, ancien ligueur, accusé de modérantisme.

Le duc de Mayenne, qui était à Laon, ayant appris les horreurs commises par les Dix, rentra à Paris et en fit pendre quatre. Les autres furent emprisonnés ou prirent la fuite. Bussy-Leclerc, très-compromis dans ces dernières affaires, se réfugia à Bruxelles, où il reprit son ancien métier de maître d'armes.

Le roi de Navarre recommença les hostilités et assiégea inutilement Rouen à deux reprises. Alexandre Farnèse mourut à Arras, le 2 décembre 1592 ; sa mort débarrassa le Béarnais d'un rival redoutable, et désarma Philippe II au nord de la France.

Le duc de Mayenne, fatigué de la turbulence des démagogues, convoqua les Etats-Généraux pour le 17 janvier 1593, mais il y eut quelques jours de retard. L'ouverture n'eut réellement lieu au Louvre, sous sa présidence, que le 26.

Le parti espagnol, qui y avait pris une grande importance, y proposa l'abolition de la loi salique, et réclama la couronne de France en faveur de l'infante

Isabelle-Claire-Eugénie, héritière d'Elisabeth de France, fille de Henri II et de Catherine de Médicis, et femme du sombre Philippe II.

La Ligue, arrivée au paroxysme de la licence, se perdit par ses excès. Le Béarnais, pour lui enlever tout prétexte, abjura à Saint-Denis, le 25 juillet, et signa une trêve avec le duc de Mayenne.

On déposa les mousquets, mais on inonda la ville de ces célèbres pamphlets que Pierre de L'Etoile qualifiait de « discours de vauriens et faquins, égouts de la lie d'un peuple. »

Les plus célèbres pamphlets sortis de la plume des ligueurs sont le *Banquet du comte d'Arète*, par l'avocat Louis d'Orléans (1), et le *Dialogue du Maheutre et du Manant*, attribué par les uns à Rolland, conseiller aux Monnaies et l'un des Seize, par d'autres au ligueur Cromé. Du côté des Politiques, c'est-à-dire du parti de la modération, partit le chef-d'œuvre des pamphlets, qui fut le coup de grâce porté à la Ligue : la *Satire Ménippée*, dont la première partie fut publiée en 1593, peu de temps après l'ouverture des Etats-Généraux, et la seconde en 1594.

L'idée première de ce célèbre pamphlet, qui a pour objet la tenue des Etats, appartient à Pierre Le Roy, chanoine de Rouen. Il fut écrit par le conseiller Gillot, chez lequel se réunissaient les beaux esprits du

(1) Louis d'Orléans était aussi l'auteur d'un pamphlet très-éloquent et incendiaire, intitulé : *Advertissement d'un catholique anglais aux catholiques français*.

temps. Les autres auteurs étaient Nicolas Rapin, Jean Passerat, Florent Chrestien et Pierre Pithou.

Les auteurs de la Ménippée, comme l'a fait observer Charles Labitte, ne sont pas des huguenots, mais de « bons et naïfs bourgeois restés fidèles à la foi de leurs pères, et qui veulent non la royauté de Philippe II ou la royauté lorraine, mais la royauté française; non les folies sacerdotales réveillées du moyen-âge, mais les franchises des libertés gallicanes; non la démocratie tyrannique et intolérante des Seize, mais la liberté de conscience et la monarchie tempérée. »

Dès ce moment, la réaction en faveur du roi de Navarre, qui devait réaliser ce programme, fit de rapides progrès; le Parlement se prononça pour lui. Alors voyant qu'il ne pouvait obtenir l'absolution du pape, il prit le parti de se faire sacrer à Chartres, le 27 février 1594, parce que Reims était encore au pouvoir de l'Union.

Le retour du roi de Navarre à la religion de l'Etat fut accueilli avec joie par les amis de la monarchie. Aussi les hommes les plus honorables, qui jusque alors étaient restés par conscience attachés au parti de la Ligue, l'abandonnèrent successivement, et firent leur soumission avec plus ou moins de désintéressement.

Plus la réaction monarchique faisait des progrès dans Paris, plus le duc de Mayenne essayait de s'appuyer sur la faction démagogique des Seize, dans le but de se maintenir au pouvoir. Il destitua le comte de Belin, gouverneur de Paris, soupçonné d'intelligence

avec le roi de Navarre, et le comte de Brissac, en qui les Seize avaient plus de confiance, fut nommé à sa place. Malgré ces humiliants efforts, Mayenne dut quitter Paris le 5 mars, et Henri de Bourbon, — qui s'appelait déjà Henri IV, — y entra le 22 du même mois. La populace, surexcitée par les Seize, essaya de s'agiter, mais le bon sens de la majorité la bâillonna. Henri IV alla sans obstacle à Notre-Dame, où il entendit la messe et fit chanter un *Te Deum;* puis il se rendit au Louvre, et tout fut dit.

On connaît le règne glorieux de ce roi populaire qui nous donna la liberté de conscience en promulgant l'édit de Nantes (1), de cet homme ferme et fin qui mit un terme à l'anarchie, et fonda la France sur les bases qu'elle devait occuper pendant deux siècles. La rancune cléricale ne lui pardonna jamais d'avoir abattu la puissance factieuse de la Ligue, car son fantôme sanglant sortit un jour de sa tombe, le poignard de Ravaillac à la main, et tua le seul vraiment grand roi qu'ait produit la dynastie des Bourbons.

(1) La rédaction de l'édit de Nantes, promulguée le 13 avril 1598, est attribuée à quatre conseillers de Henri IV : Schomberg, Calignon, Jeannin et de Thou.

II.

LA LIGUE A TOULOUSE.

—

DURANTI.

Si la Ligue fut violente dans le nord, et principalement à Paris, elle ne le fut pas moins dans le midi (1), et surtout à Toulouse, qui se signala toujours par son fanatisme dans les questions religieuses. Elle se montra extrêmement intolérante envers les protestants, qu'elle ne voulut pas admettre dans ses murs, tandis que le pays, depuis Castres jusqu'à Montauban, en était infesté. Pour se faire une idée de sa violence, on peut lire un livre curieux de Fromenteau (2), où l'auteur assure que, de tous les Parlements du royaume, celui de Toulouse avait la répu-

(1) Hector d'Ossun, évêque de Conserans, ne permit jamais qu'un protestant mît le pied dans son diocèse. Il disait toujours la messe en ayant son casque sur une des crédences de l'autel et sa cuirasse sur l'autre.

(2) *Le secret des Finances de France*, par Fromenteau, imprimé en 1581.

tation d'être « le plus cruel, sanguinaire et perfide. » On y trouve une statistique effrayante des massacres de l'archevêché, diocèse, sénéchaussée, prévôtés et châtellenies du ressort, qui donne le vertige.

On a déjà vu qu'en 1568 la population de Toulouse avait fait le serment de se vouer à la défense de l'unité catholique contre les entreprises des religionnaires, dont les conséquences auraient amené le morcellement de la France. On va voir, dans la lutte qui nous occupe, que, grâce à la proximité de l'Espagne, la cité palladienne devint un brûlant théâtre d'intrigues ligueuses. Le sombre Philippe II, que ses contemporains surnommèrent le « Démon du Midi, » y entretint des intelligences et y prodigua les doublons de ses galions.

Un des plus sanglants épisodes de la Ligue, dans cette ville ardente et passionnée, est l'assassinat du premier président Duranti.

Jean-Etienne Duranti, fils d'un conseiller au Parlement de Toulouse, naquit en 1534, et se trouve inscrit sur les registres de l'Hôtel-de-Ville sous la rubrique de Durant.

La Faille, qui, en sa qualité de zélé catholique, penche malgré lui pour les ligueurs, affirme qu'il avait la prétention de descendre d'une noble et ancienne maison des Cevennes, à laquelle appartenait le savant Durand, évêque de Mende, surnommé *Speculator*, et auteur des *Divins offices*. Mais il est à peu près certain que ce grand magistrat n'eut jamais une prétention que rien ne démontre.

Nous avons fait des recherches scrupuleuses sur sa famille, et il nous a été impossible de remonter au-delà de son père. Il n'est pas douteux qu'il eût un frère dont on ignore aussi la destinée.

Le nom de Duranti ne figure dans aucun nobiliaire. Nous avons cependant trouvé, dans le *Recueil des noms, armes et blasons des plus illustres maisons de France* (1), le passage suivant le concernant : « Duranti ou Durant, premier président de Tolose, illustre par son éminent scavoir et pour la fidélité qu'il eut durant la Ligue pour le parti du Roi, pour lequel il finit sa vie, ayant été massacré dans Tolose; portait *d'azur à une tour d'argent, massonnée de sable, surmontée d'une étoile d'or.* »

Un de ses panégyristes raconte que dès l'âge de seize ans Duranti soutint des thèses dans les écoles de droit, et qu'il y fut pendant trois jours le sujet de l'admiration publique. Il embrassa la carrière du barreau et plaida devant tous les tribunaux de la ville, où son éloquence lui acquit une précoce célébrité.

Ses concitoyens l'appelèrent aux fonctions municipales. Il quitta le barreau et fut élu capitoul en 1563, un an après la désastreuse année où Toulouse avait été le théâtre des fureurs iconoclastes des protestants, à

(1) César de Grandpré. Imprimé à Paris en 1649; 1 vol. in-8°. L'exemplaire qui nous a fourni ces détails est à la Bibliothèque de Toulouse, aux armes de Puget de Saint-Albans. Voir aussi, à cet égard, La Faille, *Annales,* deuxième partie, p. 428.

l'époque où le prince de Condé (1), leur chef, s'était emparé d'Orléans.

Les hérétiques et les écoliers de l'Université, favorisés par les capitouls et guidés par le viguier Portal et par les conseillers au Parlement Cavaigne et Coras, s'étaient battus pendant cinq jours, du 11 au 16 mai, contre la majorité de la population, dirigée par le Parlement. Ils s'étaient emparés du Capitole, avaient pillé des couvents, profané des églises et égorgé des prêtres. Des renforts de troupes régulières, amenées de Guienne par Blaise de Montluc, décidèrent la victoire en faveur des catholiques, qui mirent le feu au Capitole pour en chasser les insurgés. Les protestants évacuèrent la ville par capitulation; mais la capitulation fut violée, et une grande partie des fugitifs massacrés par les soldats ou les paysans. Il périt, dit-on, trois mille personnes dans le combat ou la retraite. Le Parlement déclara traîtres au roi et à la patrie tous ceux qui avaient trempé dans la conspiration, et exerça sa sévérité sur lui-même en exilant trente de ses membres soupçonnés de favoriser l'hérésie. Deux cents réformés perdirent la vie dans les supplices. L'élite de la bourgeoisie toulousaine fut anéantie (2).

(1) Un capitoul, nommé Lanta, forma le projet de livrer Toulouse au prince de Condé.

(2) « *Histoire sur les troubles advenus en la ville de Tolose en 1562,* » par Bosquet, avocat au Parlement de Toulouse, imprimée en 1565.

En qualité de capitoul, Duranti fut chargé, avec trois de ses collègues, de poursuivre auprès du roi, qui se trouvait à Lyon dans ce moment-là, le rétablissement du droit de commutation récemment supprimé, et parvint, par son habileté, à obtenir du souverain tout ce qu'il lui demanda.

Après la paix d'Orléans, Charles IX, faisant un voyage dans le midi, entra à Toulouse, le 2 février 1564, avec sa mère. Duranti porta aux pieds des augustes hôtes l'hommage de ses concitoyens, et s'acquitta de cette mission avec tant de supériorité, que le souverain, frappé de son mérite, maintint les libertés et privilèges de la ville. Lorsque la charge d'avocat général au Parlement de Toulouse devint vacante, Charles IX en investit Duranti, qui entra en fonctions le 8 mai 1568.

Dans une ville si ardente et dans des temps si agités, la nouvelle fonction de Duranti était scabreuse, et cependant sa réputation y grandit.

La Saint-Barthélemy éclata ; le contre-coup s'en fit ressentir dans la capitale du Languedoc et y occasionna de grands désordres. Des écrivains malveillants ou mal renseignés ont accusé l'avocat général d'avoir, sur un avis émané de Paris, donné l'ordre d'égorger les protestants prisonniers dans la conciergerie de la ville, dans la nuit du 4 au 5 octobre, huit jours après les massacres de Paris.

Le registres des procès-verbaux des délibérations des conseils de l'Hôtel-de-Ville prouvent au contraire que Duranti n'a nullement trempé dans ces massacres.

Il appert, de la lecture du quatrième registre (1), qu'il est faux que Toulouse ait envoyé une députation vers le roi pour connaître la volonté de celui-ci relativement aux religionnaires, ainsi que l'a dit d'abord le protestant Goulard dans ses *Mémoires sur l'estat de la France sous Charles IX*, publiés à Midelbourg en 1578. Goulard ne nomme pas Duranti. L'auteur de l'*Histoire des martyrs* et l'historien de Thou, qui l'ont copié, ne le nomment pas non plus. Le calviniste Jacques Gaches, de Castres, dans ses *Mémoires* (2), est le premier qui ait écrit son nom. Il prétend que, dans une assemblée du Parlement et des capitouls, Duranti aurait dit : « Vous direz ce qu'il vous plaira et ferez ce que bon vous semblera ; quant à moi, je m'en vais exécuter de par le roi ce que ma charge et mon devoir m'imposent ; » et que le lendemain il avait fait exécuter les massacres. Le léger La Faille, qui a copié Gaches, a popularisé cette opinion erronée.

L'opinion est erronée, car il est faux qu'il y ait eu une assemblée du Parlement réunie aux capitouls pour y entendre les ordres du roi relativement aux prisonniers protestants, et, par suite, il est inexact que Duranti ait tenu le propos que Gaches seul lui attribue. Il est faux, en outre, que le roi ait envoyé

(1) Page 137 et suivantes.

(2) « Mémoires où sont rapportées les choses les plus mémorables qui se sont passées en Languedoc, et particulièrement à Castres et aux environs, depuis l'année 1555 jusqu'en 1610. » Ces mémoires, qui n'ont jamais été imprimés, sont cités dans l'Avertissement du cinquième volume de l'*Histoire de Languedoc*.

l'ordre de massacrer les huguenots, tandis qu'il est clairement démontré que la veille de ce massacre il y eut dans Toulouse des attroupements de soldats étrangers, que des vols audacieux furent commis, et que pour faire cesser ces voies de fait on eut recours à l'autorité des capitouls. Il appert enfin, toujours de la lecture des registres, que les capitouls, débordés, demandèrent avec instance la punition de tous ces meurtres et parurent, en plein conseil, accuser le sieur de La Bastide, sénéchal de Toulouse, protecteur avoué des égorgeurs, à la tête desquels se signalèrent deux écoliers forcenés : Latour, prieur du collége Sainte-Catherine, et Lestelle.

La ville consternée subissait le joug de quelques bandits ; les maisons des parlementaires étaient menacées comme celles des calvinistes ; les membres du Parlement étaient en vacances ou cachés par crainte des égorgeurs. Les capitouls n'ayant aucun corps armé, aucune garnison à opposer aux séditieux, firent de vains efforts pour sauver les protestants et rétablir la tranquillité.

Le coupable fut donc le sénéchal La Bastide, protecteur avoué de Latour et de Lestelle, et non l'avocat général Duranti. Dom Vaissette a eu tort de copier trop crédulement le récit suspect de Gaches à l'égard de ces évènements. Le même reproche peut être adressé à l'historien d'Aldéguier, à qui il aurait été si aisé de s'éclairer aux documents authentiques qu'il eut sous la main, en sa qualité de conservateur des archives de la ville de Toulouse.

L'austère figure de Duranti n'a pas été ternie aux yeux de la postérité par l'accusation de Gaches, et sa renommée n'en doit pas être amoindrie. On peut se rendre compte de la considération dont ce grand homme était entouré en le voyant mêlé à tous les évènements importants de son temps.

En 1574, le Parlement l'envoya en députation vers le roi avec le président Latomi (1). Celui-ci fut bientôt de retour à Toulouse, tandis que le roi garda l'avocat général pendant plusieurs jours auprès de lui. A son retour il fut arrêté, en Auvergne, par les protestants et retenu prisonnier à Seillac, en Périgord. Le roi le fit délivrer et La Valette paya sa rançon au nom de l'Etat, tandis que les religionnaires d'Auvergne et de Montauban écrivaient à leurs frères de ne le relâcher à aucun prix, tant était grand l'effroi que leur inspirait ce fervent catholique, ce monarchiste sincèrement dévoué aux intérêts du trône.

On sait que les grands avantages accordés aux religionnaires par la cinquième paix, conclue en 1570, avaient irrité les catholiques et donné naissance à la Ligue. Toulouse en fut réellement le berceau en 1568, et ce fut la dernière ville qui se laissa désarmer avec la faction des Joyeuse. L'ardeur qui l'enflammait contre les protestants s'exalta insensiblement jusqu'à tomber dans un sauvage délire, dans une fanatique ivresse « qui changea un peuple de citoyens fidèles et paisi-

(1) Une tradition locale prétend que le diable jeta des pierres à Latomi, en plein Parlement, et fit tomber son bonnet.

bles en un peuple barbare et révolté contre son roi. »

Duranti, fidèle aux principes modérés des Politiques, qui furent les grands citoyens de ces temps agités, louvoya entre les violences frénétiques des catholiques forcenés et des protestants enragés. Il fut appelé en 1579, en qualité de député du Parlement de Toulouse, à signer le traité de Nérac, dont les principaux articles avaient été dressés par Guy Du Faur de Pibrac, dont le buste se trouve, avec celui de Duranti, dans la galerie des Illustres du Panthéon toulousain.

Aucune existence ne fut plus remplie que celle de Duranti. Il consacra ses labeurs à la jurisprudence, à la religion, à l'administration, à la magistrature, et ses loisirs à la famille. Il avait épousé Marie Daffis, fille de Jean Daffis, premier président au Parlement de Toulouse, dont il eut une fille, nommée Marie, comme sa mère, et qui épousa Jean-George de Garaud, président au Parlement de la même ville (1).

Jean Daffis (2) mourut le 15 août 1581, dans un âge fort avancé. Henri III lui donna pour successeur son gendre Duranti, qui fut installé le 4 septembre suivant.

Dans ce violent seizième siècle, où les Parlements

(1) Marie Daffis mourut de bonne heure, et Duranti épousa en secondes noces Rose de Caulet, dont il n'eut pas d'enfants.

(2) Il eut trois fils et cinq filles : Jean Daffis, qui devint premier président au Parlement de Bordeaux ; Jacques, avocat général au Parlement de Toulouse, massacré par les ligueurs ; et le grand vicaire Jean, prévôt de l'église Saint-Etienne de Toulouse et plus tard évêque de Lombez. Marie, qui épousa Duranti, était l'aînée de ses cinq filles.

atteignirent l'apogée de leur puissance et de leur splendeur, un premier président était un grand personnage, car il était considéré comme le représentant immédiat du droit et de l'autorité légitime.

Duranti, pénétré de la grandeur de sa nouvelle position, l'occupa fastueusement. Il abandonna la mule traditionnelle de ses prédécesseurs et se rendit aux séances du Parlement dans un somptueux carrosse. Il s'environna en un mot de toute la majesté qui convenait à un aussi important personnage. Nous avons vu plusieurs portraits authentiques de ce magistrat qui nous ont vivement impressionné par leur tournure héroïque. Dans tous ces portraits, les yeux fulgurants, le nez d'aigle, la barbe sacerdotale et la fière tournure de l'ajustement révèlent la grandeur de cette organisation souverainement énergique et trempée pour les grandes épreuves.

Dans sa nouvelle position, Duranti mit toute sa sollicitude à tenir la balance entre les partis extrêmes et à calmer les esprits; mais comme il était austère, il n'hésita pas à réformer les abus et à arrêter les exactions.

Catholique ardent, il fut sans cesse préoccupé des intérêts de la religion et appela les Capucins à Toulouse.

On lit, dans le registre manuscrit des Capucins conservé aux archives du département de la Haute-Garonne (1), que ces religieux, qui existaient en Ita-

(1) Ce registre porte ce titre compliqué : « Recueil chronologique des choses qui concernent la fondation et les progrès de la province des

lie depuis 1524, furent appelés en France en 1574 par Catherine de Médicis, et qu'ils avaient des maisons à Paris, Lyon, Avignon et autres grandes villes. Duranti voulut aussi en avoir à Toulouse. Il obtint ce qu'il désirait par l'entremise de Paul de Foix, archevêque de cette ville et ambassadeur de Henri III à Rome. Le général ordonna au P. Thomas de Turin, gardien du couvent de Lyon, d'aller à Toulouse pour y chercher un local. La ville lui fit don de l'ancien collége de Verdalle, et les religieux s'y établirent en 1581.

Duranti introduisit aussi les Jésuites dans la cité palladienne et accorda asile aux Cordeliers de l'Isle-Jourdain, après le sac de leur ville, pillée et saccagée par les religionnaires. Il établit deux confréries : l'une sous le nom du Saint-Esprit, pour marier les filles pauvres; l'autre sous celui de la Miséricorde, pour soulager les prisonniers. Il fit construire le collége de l'Esquile et donna un grand éclat à l'Université en appelant des jurisconsultes et des professeurs éminents pour y faire de fréquentes leçons. Il fournit des preuves éclatantes de sa charité par les soins particuliers qu'il eut des hôpitaux et par les bienfaits considérables qu'il leur distribua. Il fit, en un mot, beaucoup pour la religion, dont les ministres poussèrent l'ingratitude jusqu'au crime, en le faisant assassiner.

Capucins d'Aquitaine, ou de Tolose, contenues dans divers cahiers et autres papiers qui sont conservés dans ses archives au couvent de Tolose, fait par le P. Gabriel de Saint-Nazaire, d'après le commandement du R. P. Emmanuel de Béziers, provincial de la même province, en l'année 1694. »

Dutour, avocat au Parlement de Toulouse, a écrit un poème intitulé *Duranti*, qui remporta, en 1754, un des prix réservés par le jugement de l'Académie des Jeux-Floraux. Ce poème, composé dans d'excellentes intentions, est extrêmement plat et débute en ces termes dignes de Scudéry :

> Je chante ce héros, qui fidèle à sa foi,
> Généreux citoyen, s'immola pour son roi.
> Duranti, de ta mort j'ose chanter l'histoire !
> Viens, prête à mes accents un rayon de ta gloire.

Ponsard, avocat au même Parlement, dans un éloge historique proposé par la même Académie, pour l'année 1770, dit que « Duranti, n'ayant d'autre loi que l'honneur, ne se nourrit aussi que dans la noble indépendance de son devoir, et n'opposa que la douceur aux traits envenimés de la jalousie. L'amour des lois, la sainteté de la justice furent les dignes objets qu'il ne cessa de présenter à la nation (1). »

Malgré les soins constants qu'il consacra à la chose publique, cet homme infatigable composa un recueil des arrêts notables du Parlement de Toulouse sur les principales questions de droit civil et canonique, qui contient cent vingt-sept questions et qui ne fut publié qu'après sa mort par le jurisconsulte Jacques Ferrière, enrichi de ses notes.

(1) Il existe aussi un éloge de Duranti par Baragnon, couronné par l'Académie des Jeux-Floraux, qui a été imprimé en 1770.

Duranti est aussi l'auteur de l'ouvrage intitulé : *De ritibus Ecclesiæ catholicæ*, dont quelques écrivains, entre autres le P. D. Jean Martenne et Le Bret, ont essayé de lui enlever la paternité.

Le Bret, qui a écrit une *Histoire de Montauban* et un *Abrégé de l'histoire ecclésiastique*, prétend que le livre est de Pierre Danès, évêque de Lavaur, qui joua un rôle assez important au concile de Trente. Il assure que Danès était mort à Paris à son retour du concile; que sa bibliothèque ayant été portée de Lavaur à Toulouse, où on la mit en vente, fut achetée par Duranti avec cet ouvrage manuscrit, et qu'après la mort tragique du premier président, ce manuscrit, ayant été trouvé parmi ses livres, fut imprimé sous son nom.

Le Bret témoigne avoir appris ces particularités de Pierre Berthier, évêque de Montauban, qui les tenait de son oncle Jean Berthier, évêque de Rieux, ami de Duranti et de Danès.

L'opinion de Le Bret a été réfutée avec une certaine éloquence dans un livre intitulé : *Apologie pour feu messire Jean-Etienne Duranti, premier président du Parlement de Toulouse, contre l'erreur d'un écrivain moderne qui a entrepris de lui ravir l'honneur qu'il a d'être l'auteur du livre : De ritibus Ecclesiæ catholicæ* (1).

(1) A Toulouse, par J. Pech et G. Pech, Imprimeurs des Etats du Païs de Foix, de Monseig. l'Illustr. et Révér. Evêque de Lavaur et du Clergé. 1686.

L'auteur de cette apologie démontre qu'à son retour du concile, Danès (1) vécut pendant deux ans à Paris, dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, et qu'à sa mort son ami intime Génébrard, qui lui avait dédié son *Traité de la Trinité*, prononça son oraison funèbre. Il prouve que ce savant prélat n'est pas l'auteur du *De ritibus Ecclesiæ catholicæ*, dont la paternité ne doit pas être contestée à Duranti, car l'auteur parle toujours en jurisconsulte et jamais en théologien. Le seul grief que l'on pût peut-être, selon nous, reprocher à ce livre, serait son manque d'originalité; car il paraît qu'il aurait été composé à l'imitation d'un ouvrage du même genre de Guillaume Durand, évêque de Mende. Après avoir démontré que c'est l'œuvre d'un laïque et non d'un ecclésiastique, l'apologiste nous apprend que le premier président allait tous les samedis et toutes les veilles des bonnes fêtes, vers les sept heures du soir, dans la bibliothèque du couvent de la Grande-Observance de saint François, pour y lire les livres qui pouvaient servir à la composition du sien, et qu'il y restait jusqu'à matines. Il prouve, en outre, que Duranti en envoya le manuscrit à Nicolas de Pellevé, cardinal de Sainte-Praxède et archevêque de Sens; que ce prélat le présenta au pape, qui lui ordonna de le faire imprimer, et qu'après la mort

(1) Pierre Danès était très-versé dans l'étude des langues orientales. François Ier lui donna la chaire de grec à Paris. Il devint précepteur de François II, qui lui fit obtenir l'évêché de Lavaur.

du premier président il fut imprimé à Rome (1), aux frais de la chambre apostolique, dans l'imprimerie du Vatican.

Cette première édition, qui porte la date de 1591, fut faite par les soins de Jean-Ange Papius, homme de lettres, et dédiée au pape Grégoire XIV.

Nous nous sommes laissé entraîner à parler des œuvres de Duranti ; il est temps de revenir à sa vie politique, car il se trouve mêlé à tous les grands évènements de son pays.

L'ondoyant et divers Henri III, voulant ôter aux princes lorrains tout prétexte religieux, rendit le fameux édit de réunion, qui enlevait aux religionnaires les garanties qu'ils avaient obtenues jusqu'alors. Cet édit fatal parut le 18 juillet 1585. Un courrier du roi l'apporta dans la capitale du Languedoc, où il fut favorablement accueilli par Duranti, qui se rendit lui-même dans la basilique Saint-Sernin, où il fit chanter un *Te Deum*. Le duc de Montmorency (2), gouverneur

(1) Nous en connaissons plusieurs éditions : une de Cologne de 1592, une de Lyon de 1595, une de Paris de 1624. L'auteur de cette Etude possède un exemplaire de l'édition de Cologne, qui provient de la bibliothèque de feu le marquis de Pins-Montbrun, vendue dernièrement aux enchères. Le catalogue s'exprimait ainsi sur cet exemplaire : « Magnifique exemplaire recouvert en peau de truie, avec de curieux ornements gaufrés sur les plats, deux fermoirs ; le tout d'une conservation irréprochable. »

(2) Henri Ier, duc de Montmorency, le second des cinq fils d'Anne de Montmorency et de Madeleine de Savoie de Tende, fut connu sous le nom de Damville pendant la vie de son père et de son frère aîné. Il obtint le gouvernement de Languedoc en 1563. A la mort de Henri III,

de Languedoc, ayant au contraire été effrayé de ses conséquences, crut devoir protéger la cause des huguenots, quoique zélé royaliste et fervent catholique. Le 10 août il publia, avec le roi de Navarre, un manifeste où les ligueurs étaient déclarés ennemis du roi et de l'Etat. Montmorency fut désavoué par le souverain, et la province reçut l'ordre de n'obéir qu'au maréchal Guillaume de Joyeuse (1), son lieutenant général.

il fit proclamer Henri IV dans toutes les villes où il commandait. Ce roi lui donna l'épée de connétable en 1593. Il mourut à Agde, en 1614, à l'âge de soixante-dix ans. C'était le père du duc Henri II de Montmorency, décapité à Toulouse en 1632.

(1) Les Joyeuse ont joué un rôle important en France au seizième siècle. Le premier qui marque dans l'histoire est Guillaume, vicomte de Joyeuse, né au château de Joyeuse, en Vivarais. Il épousa Marie de Batarnay, dont il eut sept fils : Anne de Joyeuse, favori et beau-frère de Henri III ; François, le cardinal-archevêque de Toulouse, qui accumula sur sa tête une foule de dignités ecclésiastiques, et mourut doyen du sacré collége en 1615 ; Henri, connu dans sa jeunesse sous le nom de comte du Bouchage, puis sous celui de frère Ange ; Antoine-Scipion, grand prieur de Malte et commandant pour la Ligue en Languedoc, — qui fut battu devant Villemur et se noya dans le Tarn en 1592 ; George, vicomte de Saint-Dizier, mort d'apoplexie en 1585 ; Honorat, mort presque au berceau ;. et Claude, tué avec son frère Anne à la bataille de Coutras.

Lorsque Scipion eut péri dans le Tarn, son frère Henri, ou plutôt frère Ange, sortit du couvent des Cordeliers de Toulouse, où il avait pris le froc, pour s'emparer du commandement de l'armée de la Ligue, que son frère, le cardinal François, n'avait pas voulu accepter. Il finit par traiter avec Henri IV à des conditions avantageuses, fut nommé maréchal de France, grand maître de la garde-robe, obtint le gouvernement de Languedoc, rentra dans le cloître, où ses remords le rappelèrent,

Dès-lors, le Languedoc se trouva divisé entre deux partis hostiles. Le Parlement enregistra la bulle de 1568, que le pape Pie IV avait publiée en faveur de ceux qui se croiseraient contre les hérétiques, et le peuple fanatisé prit les armes de toutes parts.

La province fut pendant trois ans en proie aux horreurs de la guerre civile. Chacun des deux gouverneurs assemblait les Etats de son parti, obtenait des subsides pour les frais de campagne et ravageait le pays. La famine et la peste se joignirent aux calamités de la guerre. L'amiral de Joyeuse, favori de Henri III, qui combattait dans le Bas-Languedoc, ayant fait une entrée solennelle dans Toulouse avec son armée, y apporta la contagion. Pour détourner le fléau, on eut recours à des pratiques religieuses qui excitèrent encore le fanatisme populaire. L'exaltation alla si loin, que lorsque l'amiral fut tué à Coutras, dans le mois d'octobre 1587, les Toulousains en furent consternés, mais non découragés, et pour prouver que leur attachement à la famille de la victime était inébranlable, l'assemblée des Etats, qui eut lieu au Capitole, au mois de février 1588, supplia Henri III de ne pas rendre le gouvernement de la province au duc de Montmorency, en supposant que la paix fût jamais conclue.

Jusque-là tout s'était passé sous le nom du roi,

et mourut dans une maison de son ordre, à Rivoli, près de Turin, en 1608, à l'âge de quarante et un ans. C'est de lui que Voltaire a dit :

« Vicieux, pénitent, courtisan, solitaire,
» Il prit, quitta, reprit la cuirasse et la haire. »

mais les ligueurs avaient hâte de jeter le masque. Lorsque après la journée des Barricades, Henri III essaya de regagner leurs sympathies par des concessions et rendit un nouvel édit reproduisant les dispositions fanatiques de celui de 1585, le Parlement de Toulouse l'enregistra, et les plus fervents adeptes de l'Union jurèrent entre les mains de Jean Daffis, grand vicaire de l'archevêque et ligueur influent, d'observer jusqu'à la mort les statuts de la Sainte-Union.

Les évènements se précipitaient avec une effrayante rapidité. Les Etats-Généraux, convoqués à Blois, ouvrirent leur première séance le 16 octobre 1588. La sénéchaussée de Toulouse y envoya des députés exaltés. La noblesse y était représentée par le modéré Jean de La Valette, seigneur de Cornusson, sénéchal de Toulouse; le clergé, par Horace de Birague, évêque de Lavaur, auquel les ligueurs adjoignirent, par défiance, l'évêque de Comminges, Urbain de Saint-Gelais (1), et le tiers-état par l'avocat Etienne Tournier, ancien capitoul.

Après la tragédie de Blois, les députés se dispersèrent, et portèrent la sanglante nouvelle dans leurs provinces, Henri III chargea le seigneur de Cornusson d'annoncer aux Toulousains le châtiment des Lorrains,

(1) Urbain de Saint-Gelais, bâtard de Louis de Saint-Gelais, seigneur de Lansac, ambassadeur de France au concile de Trente, avait été nommé évêque de Comminges en 1580. Il mourut en 1613 (Voir *Gallia Christiana, Ecclesia Convenensis*, t. Ier, p. 1108).

et de maintenir l'autorité selon les devoirs de sa charge. Toulouse lui ferma ses portes.

Des troubles y éclatèrent. L'esprit de la Ligue y fermenta. La vieille ville municipale et catholique, dont l'histoire est pleine de troubles suscités par les passions poussées jusqu'au paroxysme, laissa éclater son instinct géminé d'intolérance religieuse et de licence politique. Le premier président Duranti et l'avocat général Daffis y furent égorgés (1).

Duranti, qui flattait les instincts populaires par sa haine contre les hérétiques, s'était toutefois attiré des ennemis par son caractère impérieux et sa rigidité politique.

Nous avons trouvé, dans les archives du Parlement, un arrêt du « mercredi, 12 d'octobre 1588, en la chambre criminelle, » qui dut lui aliéner l'esprit de la population. Cet arrêt punit des peines portées par les « ordonnances royaux » tous les ivrognes, joueurs et libertins; tous ceux qui blasphèment le nom de Dieu et de la sainte Vierge sa mère; tous ceux qui travaillent le dimanche, qui troublent l'ordre dans les églises, soit en

(1) On lit dans le *Conseil salutaire d'un bon Français aux Parisiens*, lancé par les politiques contre les ligueurs, et imprimé à Paris en 1589, le passage suivant :

« Ce grand président Duranti, l'un des premiers hommes de sa robe, et le seigneur Daffis, que vous fistes dernièrement meurtrir à Tholose avec tant de cruauté et ignominie, estoient-ils huguenots? Si vous répondez affirmativement, les huguenots vous démentiront, qui n'ont jamais trouvé en toute la province de plus grands adversaires que ceux-là. »

se promenant, soit par tout autre moyen, ainsi que les magistrats qui y tiendront la main. Il déclare que tous les cabaretiers qui ont quitté leur domicile des routes où ils hébergent les passants et qui sont venus à Toulouse pour y tenir des brelans, sont tenus de retourner chez eux dans le plus bref délai. Il porte aussi la confiscation des maisons des personnes qui louent à des prostituées. Il invite enfin les capitouls, les juges et autres officiers publics à veiller à l'exécution du dit arrêt, lequel, afin que personne ne l'ignorât, fut publié à son de trompe sur les places publiques, rues et carrefours.

Cet arrêt, frappant la masse de la population, aigrit indubitablement les esprits contre le premier président, chef des Politiques de Toulouse, et ne fut probablement pas étranger aux excès qui amenèrent sa mort.

L'histoire des troubles de Toulouse et la mort de Duranti et de l'avocat général Daffis, qui furent livrés en holocauste à la rage populaire, a été énergiquement racontée par deux témoins oculaires.

L'un des récits, favorable à Duranti, imprimé en latin à Paris, porte le titre suivant : *Narratio fidelis de morte D. D. Johanni Stephani Duranti senatus Tolosani principis, et Jacobi Daffisci patroni regis* (1). Adrien Martel, avocat de Toulouse, dans l'article consacré à Duranti, dans ses *Mémoires de littérature*, pu-

(1) *Parisiis apud Antonium Mamarellum MDC.* 31 pages in-12.

bliés en 1723, et cité par Moreri, l'attribue à Antoine du May, médecin et ami de l'illustre victime.

Comme cet écrit était très-rare et qu'il diffère, en quelques endroits, du manuscrit conservé à la bibliothèque du roi dans les portefeuilles de Gaignières, d'où dom Vaissette le tira (1), le consciencieux historien de Languedoc le fit imprimer sur le manuscrit, avec les différences principales de l'édition de Mamarel.

L'autre récit, hostile à Duranti, attribué à Urbain de Saint-Gelais, porte le titre suivant : « *Advertissement particulier et véritable de tout ce qui s'est passé en la ville de Tholose, depuis le massacre et assassinat commis en la personne des princes catholiques, tant de l'emprisonnement et mort du premier président et avocat du roy d'icelle, que de plusieurs autres choses dignes d'estre remarquées pour le profit et utilité des affaires des bons et vrays catholiques* (2).

Ce récit fut évidemment rédigé à l'instant même de l'évènement. L'auteur, qui ne se nomme pas, paraît

(1) Cette pièce se trouve aux Preuves de l'*Histoire générale de Languedoc*, page 303, CXLI, où dom Vaissette l'a insérée en latin avec ce titre français : « *Relation de la mort tragique de Jean-Etienne Duranti, premier président au Parlement de Toulouse.* » Firmin du Rozoi l'a aussi insérée aux Preuves de ses *Annales de la ville de Toulouse*, t. IV. p. 90.

(2) Cette pièce fut imprimée, pour la première fois, à Paris, chez Robert Le Fizelier, rue Saint-Jacques, à la Bible-d'Or, en 1589. Elle est extrêmement rare, et n'a été réimprimée qu'une fois, en 1836, dans la première série du douzième volume des *Archives curieuses de l'histoire de France*.

être Urbain de Saint-Gelais, évêque de Comminges, à qui l'attribue le P. Le Long, dans sa *Bibliothèque historique de France*. On trouve à ce sujet, dans le *Journal encyclopédique* de Pierre Rousseau, une lettre intéressante intitulée : *Monument contemporain sur le meurtre de Duranti* (1). On peut lire aussi des détails curieux dans le *Journal de Verdun* (2) sous cette rubrique : *Des observations de M. Grosley touchant un monument sur le meurtre du président Duranti.*

L'historien de Thou et dom Vaissette ont tracé l'un et l'autre un tableau saisissant du grand drame qui ensanglanta Toulouse, mais ils diffèrent en plusieurs

(1) Pierre Rousseau, né à Toulouse le 19 août 1716, alla chercher fortune à Paris en 1740. Il y fit la connaissance de Favart, qui le protégea, et d'après les conseils duquel il composa des pièces à succès. Cependant, comme la chevance était piètre, la faim fit entrer le jeune toulousain chez Antoine Boudet, l'un des imprimeurs du roi et le fondateur des *Petites-Affiches*, qui lui en abandonna la rédaction en chef. Peu de temps après, il alla à Liége fonder le *Journal encyclopédique*, dont le premier numéro parut le 1er janvier 1756. La persécution l'y ayant atteint, il se réfugia à Bruxelles et de là à Bouillon, où son imprimerie jouit, pendant trente ans, d'une grande importance. Le *Journal encyclopédique* prit des proportions considérables et se soutint jusqu'à la mort de Pierre Rousseau, arrivée à Paris en 1785. Son beau-frère hérita de l'imprimerie de Bouillon, continua le *Journal encyclopédique* jusqu'au 9 novembre 1793, époque à laquelle il se fondit dans une entreprise rivale : l'*Esprit des Journaux*, après avoir produit deux cent quatre-vingt-huit volumes. Il est souvent question de Toulouse dans le *Journal encyclopédique*. Le *Monument contemporain sur le meurtre de Duranti* se trouve dans le numéro du 15 décembre 1764, de la page 120 à la page 130.

(2) Numéro de février 1765, de la page 114 à la page 125.

points, faute d'avoir puisé aux mêmes sources. De Thou emprunta ses renseignements à la relation française attribuée à Urbain de Saint-Gelais, et dom Vaissette à la version latine de du May.

Pierre Rousseau dit : « Dom Vaissette est entré, sur ce meurtre, dans de très-grands détails. Le plus authentique des mémoires qu'il a consultés est une relation latine imprimée à Paris en 1600, et qu'il a donnée en entier (1), d'après un manuscrit de la Bibliothèque du roi.

» Eclairé par l'auteur de cette relation, dom Vaissette, dans la note neuvième du même volume, examine le récit que de Thou (2) et La Faille (3) ont donné de ce grand évènement; et supposant que la relation insérée parmi les preuves est celle que de Thou a lui-même citée, *ex relatione motus Tholosani*, il conclut que ce célèbre historien s'est écarté, sans aucun fondement solide, de l'autorité d'un garant qui aurait dû le fixer, reproche très-grave à l'égard d'un écrivain tel que de Thou.

» Mais il est, ce nous semble, bien aisé de rétablir l'honneur de de Thou, sans compromettre celui de dom Vaissette. Celui-ci s'était convaincu que cette relation de 1600 était échappée aux recherches du labo-

(1) Tome V, Preuves, p. 141.

(2) *Thuani : liber nonagesimus quintus. Ex relatione motus Tolosani*, t. IV, p. 714 et suiv. de l'édition de Londres de Samuel Buckley. 1733.

(3) *Annales de Toulouse*, t. II, p. 224.

rieux P. Le Long, qui, dit-il, ne l'a point cotée dans sa *Bibliothèque historique de France*. Cependant il eût pu voir cette relation dans cet ouvrage, au lieu même où il cherchait, sous la cote 8098, un Advertissement particulier de tout ce qui s'est passé en la ville de Tolose depuis le massacre des princes catholiques (1). Il eût pu voir, même page et même colonne, sous le nº 8110, un Advertissement particulier et véritable de ce qui s'est passé en la ville de Tolose touchant l'emprisonnement du premier président et avocat général d'icelle (2).

» Mais l'indication donnée sous cette double cote était d'autant moins capable d'éclairer dom Vaissette, que le P. Le Long l'avait tirée au hasard de quelque catalogue, et que cet Advertissement a toujours été ignoré et inconnu à Toulouse même.

» C'est ce défaut de connaissance qui a conduit le P. Le Long à indiquer la relation unique comme deux relations, l'une en 1588, et l'autre en 1589.

» Pour découvrir la source de l'erreur, il suffit de rapporter en entier le titre de l'Advertissement qui, divisé en deux périodes, a fourni aux deux titres cotés par le P. Le Long. Le voici :

» Advertissement particulier et véritable de tout ce qui s'est passé en la ville de Tolose depuis le massacre et assassinat des princes catholiques, touchant l'emprisonnement et mort du premier président et avocat

(1) Paris, Le Fizelier, 1588.
(2) Paris, 1589.

général du roi d'icelle, que de plusieurs autres choses dignes d'être remarquées pour le profit et utilité des affaires des bons et véritables catholiques. A Paris, chez Robert Le Fizelier, rue Saint-Jacques, à la Bible d'or, MDLXXXIX. Avec permission. Brochure in-8° de 34 pages d'un petit caractère très-net.

» Que conclure de cette relation dont le P. Le Long n'a connu que le titre et que dom Vaissette a totalement ignorée?

» 1° Que c'est cette relation même que de Thou a eue en vue, et qu'il a indiquée parmi les autorités d'après lesquelles il a rapporté l'événement dont il s'agit, *ex relatione motus Tolosani.*

» 2° Que si ce récit de de Thou est conforme à celui de cette relation, il a déféré autant qu'il le devait et avec un fondement solide à l'autorité d'un garant qui devait le fixer.

» 3° Que l'indication, quoique fautive, du P. Le Long devait conduire dom Vaissette à soupçonner que cette relation pouvait être le garant de de Thou, et à suspendre son jugement jusqu'à ce qu'il eût acquis une pleine connaissance de la pièce indiquée.

» 4° Que cet Advertissement mérite d'autant plus d'être préféré à la relation latine de 1600, qu'il a été rédigé, publié, imprimé à l'instant même de l'événement (1); enfin, qu'il est écrit d'un ton de triomphe par la meilleure plume qu'eussent les auteurs de l'évé-

(1) Le mardi 31 janvier, époque de la translation de Duranti aux Jacobins, y est indiqué, page 14, en ces termes : « Mardi dernier du passé. »

nement atroce, qui en est l'objet principal, peut-être même par l'évêque de Comminges, Urbain de Saint-Gelais-Lansac, fils ou frère de Louis de Saint-Gelais-Lansac, si connu par ses grandes négociations sous Charles IX et Henri III, si indignement traité dans cette révolution et dans l'Advertissement. »

Nous allons laisser successivement la parole à Urbain de Saint-Gelais et à Antoine du May, pour ce qui concerne la narration des troubles de Toulouse et des meurtres de Duranti et de Daffis. Nous nous déterminons à donner une traduction française du texte latin de du May, — que nous ne sachions pas encore avoir été intégralement traduit, — pour la satisfaction des lecteurs peu familiarisés avec le latin.

Nous nous abstiendrons de porter un jugement sur les deux récits, dont les rédacteurs se placèrent à des points de vue diamétralement opposés. Le lecteur en tirera les conclusions qu'il trouvera à sa convenance. Nous raconterons cependant ce qui se passa immédiatement après ces meurtres, parce que les deux chroniqueurs n'en disent rien (1).

(1) Le protestant Gâches, de Castres, qui ne peut pas être suspecté de sympathie envers le premier président, raconte sa mort dans les termes suivants :

« Dans ce temps-là, il arriva que cette populace séditieuse s'amassa le dixième février, et, conduite par un prêtre nommé Saint-Sernin, s'en va droit aux Jacobins, où ils font semblant de mettre le feu à la porte, qui leur fut ouverte par les religieux. Là, entrés dedans, vont prendre le président, le traînent à la porte de la rue, sur laquelle un escolier, se moquant de lui, se saisit d'une montre qu'il portait. Ce grand homme,

Il faut d'abord clouer au pilori de l'histoire les noms des capitouls qui laissèrent commettre ces crimes. Ils s'appelaient Pierre Thomas, bourgeois ; Jean de Balanquier, seigneur de Montlaur et de La Garde ; Hélie Astorg ; Du Maynial, avocat ; Guillaume Fonrouge, marchand ; Geraud Veiries, marchand ; Jacques de Melet, seigneur de Beaupuy ; et George Macoau, bourgeois.

Le 7 février, Fonrouge et Melet s'étaient faits décharger par le Parlement, sans doute pour ne pas tremper leurs mains dans le sang de Duranti et de son beau-frère Daffis.

Le lendemain du meurtre, Jean de Balanquier fit recueillir les deux cadavres. On enterra Daffis dans l'église des Cordeliers de Saint-Antoine, et le corps de Duranti, roulé dans un portrait de Henri III, fut inhumé dans le chœur des Cordeliers de la Grande-Observance. On lui éleva plus tard, dans ce même lieu, un mausolée, avec l'épitaphe suivante :

Johannus Stephanus Durantus hic suus est, Tolosæ natus senatorio ordine ; primum causarum actor nobilis, deinde fisci patronus ; postremò amplissimi ordinis princeps fuit. In eo gradu stetit dum res stetit Gallica ; cecidit cadente regno. Illius causam luxerunt omnes boni; et civitas facta paulo tranquillior, honorem habuit mortuo quem potuit maximum. Vixit an-

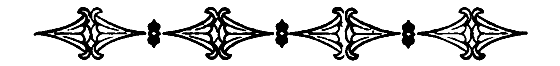
se voyant perdu, lève les yeux au ciel et dit d'un bout à l'autre le psaume LVIII en latin, et conclut par un *In manus tuas*, à la fin duquel on le tue. »

os LV. Obiit anno Domini MDLXXXIX, IV. idus Februarii.

La mort de Duranti, que Paul Delaroche a peinte dans un style mélodramatique, dénué de caractère et d'exactitude historique, retentit dans toute la France, et fit plus de mal aux ligueurs que celle des princes lorrains n'en avait fait à la royauté des Valois. La majorité de la nation revint vers le roi, avec plus d'empressement qu'elle ne s'était tournée vers la révolte après les meurtres de Blois.

La ville de Toulouse manifesta des remords tardifs. La Faille nous apprend qu'elle fit amende honorable en réhabilitant la mémoire de Duranti et de Daffis, qui avait été poursuivie après leur mort, par le syndic de l'Hôtel-de-Ville, en vertu d'une odieuse délibération.

Quoi qu'en aient pu dire ses détracteurs, il demeure constant que Duranti avait élevé si haut son âme, qu'aucun outrage ne put l'atteindre, et qu'il mourut comme un héros et comme un saint. Cet homme, altier mais intègre, eut les vertus et les défauts de son temps, et fut, en définitive, l'un des plus illustres enfants d'un siècle fécond en grands hommes.



ADVERTISSEMENT

PARTICULIER ET VÉRITABLE

De tout ce qui s'est passé en la ville de Tholose, depuis le massacre et assassinat commis en la personne des princes catholiques, touchant l'emprisonnement et mort du premier Président et Advocat du Roy d'icelle, que de plusieurs autres choses dignes d'estre remarquées, pour le profit et utilité des affaires des bons et vrays catholiques.

Les nouvelles de la trahison commise à Blois estant venues à Tholoze estonnèrent fort tous les gens de bien et esmeurent le peuple à murmurer contre le Roy et les officiers qu'il avoit en icelle, qui pensoient le pouvoir contenir à la façon accoustumée. Mais la résolution de Paris accrut le courage d'un chacun des meilleurs Catholiques, et leur donna espoir de faire quelque chose de bon. Les Prescheurs et mesmement le Provincial des Minimes, homme fort éloquent et zélé (*quem nec blanditiis, nec pollicitationibus, nec minis, neque fictitiis prohibitionibus à proposito deterrere*

potuerunt), les esperonnoit bien vivement, esmouvant quelques uns de Messieurs de la Court, à crier au Palais, et quelques uns des Bourgeois, à foudroyer et tonner dans la Maison de Ville, quoy qu'ils n'avançassent pas beaucoup estant en trop petit nombre. Le Clergé rascla le Roy des prières, et résolut de garder les décimes cy après, pour celuy qui feroit la guerre aux hérétiques. Le Conseil pour contenter les zélez trouva bon qu'on donnast deux coadjuteurs à chasque Capitoul, et qu'on feit faire trois diverses clefs à chasque porte de ville, l'une pour les Capitoulz, les autres pour les coadjuteurs, ce qui fut fait, que quelques uns du Clergé seroient de porte tous les jours avec des Bourgeois. On composa un bureau, ou une nouvelle chambre de dix-huict, les six estant du Clergé, six de la Court, et six Bourgeois, mais la plus part des douze derniers estoient des Politiques bigarez et faicts à la poste du premier Président, lequel nonobstant que ouvertement ou par secrettes menées il menoit toutes choses à la fin qu'il prétendoit, se craignant néantmoins de quelque esmeute, faisoit venir tout ce qu'il pouvoit de la noblesse de Gascogne armée dans Tholose, mesmes un soir à minuict il feit entrer son mignon Blanhac, bien accompagné par le fauxbourg de Sainct-Cyprian, ce qui ne justifia pas sa cause.

Car vn chacun craignant pour sa peau, s'esvertua à murmurer de cecy, tellement que par cry public il fut enjoint à tous estrangers de vuider à l'instant à peine de la vie, et sur ce on feit beaucoup de recherches, et contraignit-on de sortir hors tous les gentilshommes, mesmement ceux que le premier Président avoit mis dans sa maison, ce qui l'estonna fort, mais il ne restoit pas pour cela d'aprester la sauce, dont il sera parlé plus amplement cy-après.

La venue de Monsieur de Comminge (1) sur ces

(1) L'évêque Urbain de Saint-Gelais, l'avocat Etienne Tournier, le prévôt Jean Daffis et le président Jean de Paulo furent les instigateurs des troubles qui nous occupent.

Tournier appartenait à une famille distinguée, depuis longtemps honorée par le capitoulat. C'était un homme plein d'envie et de fiel, avide de plaisirs et de richesses. Tribun véhément, il entraînait les masses par son éloquence démagogique. A la fin des troubles, le Parlement refusa de l'admettre dans son sein. Tournier prêta alors l'oreille aux sollicitations d'Urbain de Saint-Gélais, qui lui aussi ne pardonnait pas à cette compagnie de lui avoir enlevé le gouvernement de la ville, dont il avait été chargé au commencement de la révolte, et de l'avoir sacrifié à la haine du duc de Joyeuse. Tournier, ivre de vengeance, ourdit une conspiration contre le Parlement. L'un des conspirateurs, qui comptait un ami parmi les conseillers, lui avoua la conspiration, et les rebelles surpris furent obligés de se retrancher dans l'île de Tounis, où on les réduisit avec le canon. Tournier fut forcé de quitter la ville ; il se retira à Nérac et de là à Agen où il mourut.

Jean Daffis, frère criminel de l'avocat général Jacques Daffis, était prévôt du chapitre métropolitain de la cathédrale de Toulouse sous l'archiépiscopat du cardinal François de Joyeuse. Ses fonctions étaient si honorables que des cardinaux ne les dédaignèrent pas. Le prévôt de Tou-

entrefaites appointa un peu mieux les affaires des bons, et esvertua les plus timides, car sa présence au Palais, où il entroit comme conseiller, incitoit les esveillez, et esveilloit les endormis; son éloquence amollissoit les plus durs et fleschissoit les plus obstinez, son sainct advis alleschoit à soy et rangeoit de son costé les plus revesches et opiniastres. Il estoit secondé par Monsieur de Paulo, Président à la place de son frère qui décéda l'esté passé; lequel sieur ayant esté tousjours fort homme de bien et bon Catholique s'est monstré plus affectionné depuis la mort de monseigneur le Duc de Guyse, et devant l'arrivée de Monsieur de Comminge, et principalement après, se voyant appuyé d'un ferme pilier. Quelques uns des conseillers bien nez, qui n'avoient peu estre corrompus, les ensuivoient au grand regret des Politiques. Ledit sieur de Comminge animoit encore davantage le Clergé, qui couroit assez de soy : Et estant intronisé dans la nouvelle chambre, qui descidoit de

louse était la première *aumusse* de France. Jean Daffis devint évêque de Lombez.

Le président Jean de Paulo, frère d'Antoine de Paulo, quarante-cinquième grand maître de l'ordre de Malte, convoitait la place de Duranti. C'était un homme sans talent. Le duc de Mayenne le nomma premier président de son Parlement, mais les conseillers ligueurs eux-mêmes ne voulurent pas reconnaître ce chef, et il mourut sans avoir occupé ce poste, objet de son ambition.

tous affaires survenants en ce temps, il commença à démesler un peu les cartes plus adextrement que les autres, et desbrouiller les choses plus subtilement, mais voyant que ce burreau estoit suspect et que le plus souvent on ne concluoit sinon ce que le premier Président vouloit, ou c'estoient choses de bien petite conséquence, il s'advisa avec le bon conseil des catholiques zélez, qu'il y falloit procéder autrement et prendre autre résolution pour la conservation de la religion et de la ville.

Monsieur Tournier ce pendant, advocat bourgeois, qui estoit venu tout freschement des Estats, ne cessoit de tempester à la maison de ville contre le Roy et ses adhérants, lequel estoit suivy de quelques autres, mesmes d'entre les Capitouls quoy qu'ils eussent esté faits par le susdit Président à l'accoustumée. Ceux cy tous ensemble se résolurent que pour subvenir à une misère générale, pour obvier à une ruine générale, pour décider d'un affaire général, il falloit faire assembler un conseil général. Ils le vont demander audit Président, lequel cognoissant bien que c'estoit au desadvantage du party politique, temporisoit pensant faire oublier ce bon dessein, et en fin estant importuné, fut contraint d'accorder au moins un conseil général restraint au nombre de cent ou environ, lesquels il choisit presque tous à sa poste,

sauf les six du Clergé, et environ autant de bourgeois qui se trouvèrent Catholiques parmy quatre vingt qu'ils estoient appellez à ce Conseil. Nonobstant toutes ses brigues, encores que ledit Président se fust faict députer à la Court avec cinq autres de ses amis, sa présence néanmoins, de laquelle il pensoit se prévaloir beaucoup, n'empescha pas Monsieur de Comminge ny les autres Catholiques zélez (quoy qu'elle donnast beaucoup de hardiesse aux meschants) de proposer et demander ce qui leur sembloit estre bon et utile pour la conservation de la Religion Chrestienne.

Le premier jour en ceste assemblée on créa des Capitaines, Dieu graces, tels qu'on les eust peu désirer. Le second on les confirma, on les meist en charge avec le contentement des Catholiques. La fin de la troisiesme assemblée, qui fut le vingt cinquiesme Janvier sur le tard, ne fut pas sans quelque confusion, car comme les Catholiques eussent parlé fort librement et proposé qu'attendu la perfidie du Roy il falloit déplacer et renverser son Tableau, qui estoit au grand Consistoire de la Maison de Ville (comme il a esté faict depuis et au lieu d'icelluy on a mis un Tableau de nostre Dame), l'Advocat général Daffis (qui n'estoit pas des plus sages du monde) vomissant ouvertement ce qu'il couvoit secrettement dans son cœur, se planta

sur ses pieds, et n'eut pas honte de requérir l'assistance, qu'acte fust retenu de tout ce qui avoit esté proféré contre le Roy, pour s'en servir en temps et lieu, et ce pendant que les Catholiques fussent emprisonnez comme séditieux et crimineux de lèze Majesté.

Ces paroles peu sagement proférées, furent fort mal receües de toute l'assistance, et mesmes de son frère le Prévost, qui l'en tança bien asprement devant tous. Ceux qui estoient intéressez l'ayant démenty, se ruèrent sur luy d'une telle impétuosité, que sans son frère le Prévost et sans Monsieur de Comminge ils l'eussent deschiré en pièces. Ceste esmeute espouventa tellement ledit Président que tout tremblant il s'approcha de Monsieur de Comminge, et l'embrassant bien estroitement le pria de ne l'abandonner, ce qu'il ne feit, ains l'accompagna jusques à sa maison après avoir appaisé ce tumulte. Ces assemblées eurent telle fin, qui sembla donner occasion au peuple Catholique de lever plus haut la teste, et d'espérer quelque bonne révolution par le moyen de ses Capitaines zélez, et commença-on à voir pour lors des gens armez pour les soustenir et défendre contre tous, et pour les encourager de plus en plus. Les Politiques ne dormoient pas, mais il commençoient à parler doux, et craignoient ce qui leur est advenu.

Le vingt-cinquiesme jour on dressa une requeste au nom du Clergé demandant deux choses à la Court, Conseil généralement général, et enfermement des suspects, compris soubs ce nom tous huguenots, politiques, Espernonnistes, Damvilistes, et Matignonistes. Ceste requeste fut présentée le vingt-septiesme qui estoit un vendredy (notez le jour). Les chambres assemblées la dessus, ne peurent pas résoudre tout cecy dans une matinée; l'après dinée comme ils estoient rassemblez à mesme fin, la basse court du Palais se remplit de gens armez de leurs espées au moins, les uns y estants venus avec résolution de tuer celuy qui estoit la seule et principale cause de tous les malheurs tholosains et circonvoisins, les autres pour faire appointer la requeste, la quelle estant appointée les appaisa tous. Bien est vray que pendant l'assemblée de Messieurs, Moussen Sernin, prestre de la Dalbade, fort renommé depuis ce temps principalement, ayant veu qu'un serviteur dudit Président estoit armé, et portoit deux espées, ayant ouy quelque bruit pour y accourir, luy en print une dans le Palais; dequoy l'autre n'osa rien dire, sinon quand le premier Président fut sorty et entré dans son coche, car lors rencontrant ledict prestre il sacqua la main à son autre espée et luy jetta un grand revers sur la teste, mais parce que

Moussen Sernin se retira un peu, le coup donna sur l'aisle de son chapeau et luy esgratigna un peu le visage seulement. Sur ce Moussen Sernin s'escriant : « Ayde à l'Eglise » fut quant et quant secouru de tous ceux qui estoient la présens, lesquels tout à l'instant se ruants sur ce serviteur le blessèrent à mort, et l'eussent haché plus menu que chair de pasté, sans Monsieur de Comminge, qui ayant pitié de luy le voyant prosterné à ses pieds, le délivra des mains du peuple, promettant d'en faire faire justice. Le cocher dudict Président entendant ce bruict n'espargna pas les chevaux pour s'en fuir viste; mais cela né luy eust pas servi de beaucoup, si Monsieur de Comminge n'eust quitté son manteau au milieu de la rüe pour courir après, et destournez ceux qui plantoient desja leurs espées dans le coche, pour oster la vie à celuy qui la vouloit oster à tant de gens de bien. Le cocher happa l'occasion et se monstra fort habile; car outre ce qu'il faisoit voler les chevaux, comme son maistre, qui estoit couché tout du long au fond du coche, luy criast qu'il falloit aller à la Maison de Ville (les Capitoulz estant ses grands amys) et les chevaux opiniastrez voulussent prendre le chemin accoustumé de sa maison, sur ce conflict le coche fut renversé; le cocher toutes fois le releva plus viste que le pas, et feit prendre

carrière aux chevaux; et après le coche s'estant désatelé pour avoir couru trop roide, il feit tant qu'il meit son maistre en prison dans la Maison de Ville, le pensant mettre en liberté, avant presque que personne s'en print garde. Toute la ville fut quant et quant esmeue et en armes, qu'estoit entre quatre et cinq heures du soir, les chaisnes tendues, les barricades fort espesses, les corps de garde de pas en pas; les Messieurs de robbe longue devindrent soldats, quittant la robbe pour prendre les armes; les boutiques entièrement fermées feirent armer les marchans et autres ouvriers; les escolliers plus sages fermoient leurs livres pour s'armer, et commença-on à faire garde nuict et jour. Les Prestres et les Moynes quittoyent leur bonnet carré, leur quoqueluche, leur robbes et leurs habits, pour prendre des morions et des cuirasses, leur bréviaire, pour prendre des harquebuses, des halebardes et autres armes. Ceste esmeute inopinément advenue troubla force gens du commencement, que l'on pensoit que ce fust pour faire un massacre et pillage général; mais Dieu mercy, les choses se contindrent en meilleurs termes qu'on n'eust peu espérer d'un commencement si violent. Personne ne fut tué ny pillé, les auteurs (que tout le monde bénit depuis) se retirèrent fort appaisez à la sollicita-

tion et prière de Monsieur de Comminge, que tous généralement respectent. Ledict sieur, allant de soir par la ville, appaisa beaucoup de gens esmeuz, mesmes ceux qui pensoient ne trouver autre remède, sinon que tuer tous les plus riches et les plus grands, et piller leurs maisons. Le Samedi vingt-huictiesme, par le bon ordre et police qu'on y avoit mis, il estoit mal aysé d'aller par la ville armé si l'on n'avoit le mot; néantmoins une partie du peuple bien zélé, principalement de ceux de Tonis, qui sont des plus affectionnez entre le peuple, partirent assez matin de leur quartier, et s'en alloient enfoncer la maison du premier Président pour l'avoir, et entendant qu'il n'y estoit pas, vouloient aller au lieu où il s'estoit sauvé, mais le Provincial des Minimes, qui se rencontra lors par la ville, les retint pour quelque temps, et le Capitoul de Sainct-Estienne survenu à cecy, voyant qu'il n'estoit pas possible de contenir la fureur de ces gens par douceur, après leur avoir promis ce qu'ils demandoient, leur feit faire beaucoup de tours par la ville, et enfin les laissa entre deux corps de garde bien forts à la Pierre, et s'enfuit disant à ceux des corps de garde qu'ils taschassent de les appaiser ou par douceur ou par rigueur. Cela les aigrit davantage et estant eschappez de ce danger, ils n'en vouloient plus audict Président

seul, mais à tous les Capitouls, qui estoient contraints, pour la plus part au moins, de se tenir dans la Maison de Ville, avec bonnes gardes aux portes et aux fenestres, qui ne laissoient approcher personne que les cogneus. Ils avoient faict braquer encore quelque pièce près de la porte, par dedans, mais la peur et frayeur du Président avoit faict faire cela.

Le susdict peuple, comme nous disions, estoit plus irrité, et eust gravé les marques de sa fureur et les effects de son courroux sur quelques uns (innocents possible), si Monsieur de Comminge, armé de son surpelis, de son hoqueton et de son bonnet, Monsieur de Paulo armé de sa robe rouge, et deux conseillers zélez, bien accompagnez de force gens armez, si ceux-la (dis-je) ne fussent allez par la ville avec c'est équipage, accoisant ceste tempeste par douces paroles et belles promesses, qui gaignoient merveilleusement le cœur du peuple; à quoy leur gestes tous plains d'humilité, leur visages riants et leur douces résolutions servirent beaucoup.

L'après-dinée, on assembla le conseil général à la salle de la Chancellerie à Sainct-Estienne, non sans quelque confusion, comme il est presque impossible qu'il en advienne autrement; on n'y résolut rien que le second article de la requeste cy dessus pré-

sentée, sçavoir : l'enfermement des suspects, et la restrainction ou l'emprisonnement d'iceux. Pour y procéder sans envie, et sans corruption, il fut advisé que tous les dixainiers instruits par ceux de leur dixaine, feroient la liste des suspects de leur dixaine, la baillant aux Capitaines qui seroient tenus de la rendre entre les mains des desputez pour ce faict, qui estoient composez de trois du Clergé, trois de la Court, et autant des Bourgeois. On commença à y travailler fort paisiblement le soir advenant; mais les principaux avoient fait comme le serviteur de Marot, si qu'on ne trouva point de suspectz de qualité. La Court s'estoit réservé les siens, ausquels depuis et à leurs enfans, elle a deffendu l'entrée du Palais, leur donnant l'arrest en leurs maisons.

Le peuple vouloit unanimement Monsieur de Comminge pour son gouverneur, et de faict la Court l'entendant luy déféra ceste charge et cest honneur le vingt-huictiesme au matin, lequel tiltre il accepta, mais pour le rendre à quelque Prince si d'aventure il en venoit aucun, car il dist que pour soy il ne veut autre tiltre que de très-humble serviteur. Tous les affaires passent depuis par ses mains et il s'en dépestre fort heureusement et contente tout le monde. On murmuroit de ce que le premier Président au lieu d'estre pri-

sonnier, gouvernoit à la Maison de Ville, bien triste néantmoins, tellement que Monsieur le Gouverneur (ainsi nommerons nous Monsieur de Comminge d'ores en avant) estoit en volonté de le sortir hors de la ville et le mettre dans le chasteau de Balma avec gardes; et de faict il le proposa le mardy dernier du passé à la Court et on luy accorda. Mais comme ledict Président ne désiroit rien de plus que pouvoir sortir hors de la ville, ayant aposté cent cuyrasses pour le ravir des mains de ceux qui l'ameneroient, les Catholiques zélez n'approuvèrent point cela et firent changer d'advis à Monsieur le Gouverneur, tellement qu'on trouva bon de le sortir de la Maison de Ville et le mettre dans un Couvent. Ce mesme jour, sur les trois heures, on l'emmena dans les Jacobins, à son grand regret; encore n'y fust il jamais entré vif, sans Monsieur le Gouverneur, Monsieur de Castres et force d'autres gens de bien qui l'encernoient avec force gardes d'un costé et d'autre. Il y avoit trois corps de garde à l'entour du lieu où il estoit, et quoy que du commencement ses amis l'allassent visiter librement, cela ne dura pas long temps; ains on y enferma avec luy sa femme, et personne n'y entroit après, personne aussi ne luy parloit qu'à la présence de quelques uns de sa garde. Il y avoit force noblesse aux fauxbourgs

qui n'attendoient que sa délivrance, quelques uns la tramoient dans la ville; il y eut des escolliers qui furent priez d'y tenir la main : *Sed Dominus scit quoniam cogitationes hominum vane sunt.* Personne n'osa mettre la main à l'œuvre. D'aultre part les Catholiques ne demandoient sinon qu'on luy feist le procez; mais il n'y avoit point de preuve escrite contre luy; car il avoit bien esté si ruzé que, la première nuict de l'alarme, estant à la Maison de Ville, il s'en alla à sa maison, sur les douze heures, et se chauffa de tous ses papiers plus dangereux, jusques à quatre heures du matin, qu'il s'en retourna. On ne lui faisoit pas grande poursuitte ayant pitié de sa misère, outre laquelle, un certain remors lui picquoit la conscience, la galle lui mangeoit le corps. Monsieur Raté (1), conseiller clerc, s'oublia tant, pendant ses choses, qu'il print la commission pour s'en aller en poste à Bloys, et passa par Bordeaux, avec instructions et amples mémoires de tout ce qui se

(1) Guitard de Raté, conseiller clerc au Parlement de Toulouse, se distingua par son dévouement à la cause royale, lors des troubles de la Ligue. Sa maison fut pillée comme celle de Duranti. Le Parlement, égaré par le fanatisme, le condamna à mort par contumace. Henri IV l'envoya en Normandie. Il lui dut la conservation de cette province et principalement de la ville de Caen. Le roi le récompensa plus tard de son dévouement et de ses services en le nommant à l'évêché de Montpellier. Il y mourut en 1602, entouré du respect de ses diocésains.

passoit. On ne peut pas penser que ce soit à bonne fin, quoyqu'estant dans Tholose il criast plus contre le Roy qu'aucun, et voulut vendre sa robbe pour aller à la guerre; il scavoit bien imiter la vertu de son maistre, la feinte dissimulation. Le premier Président l'avoit faict faire Prieur des Pénitens de Saint-Hierosme; mais le treiziesme de Febvrier, il fut dégradé ignominieusement, et rasclé du livre, comme proditeur des Catholiques tant confrères qu'autres, et ce par l'advis et conseil accordant de tous les confrères, qui en surrogèrent un autre à sa place. Il a esté crié à trois briefs jours par la ville, et pense-on qu'il sera bientost pendu en figure. Digne mérite d'un Prestre renié, d'un homme d'Eglise qui faict banqueroute à la Religion.

Dieu par sa saincte grace a descouvert trois trahisons qui se sont brassées dans peu de temps contre les Catholiques zélez de ceste ville, que le dict Président avait envoyées par liste au Roy. La première fut lorsque quant et quant après l'assassinat de Messieurs de Guyse, le Roy envoyoit en poste Cornusson, Sénéschal d'icelle ville, lequel estant assez efféminé et coüard de race, n'osa entrer tout d'un coup dans la ville, pour jouer son personnage en ceste tragédie, et après comme il se présenta à la porte, quoy que ce fust avec des

habits dissimulez on luy dict : « *Nescio vos*, » parce que la ville estoit desja advertie des meurtres traistrement commis, et avoit résolu de ne laisser entrer aucun homme d'armes. Si l'on eust esté adverty de l'intention de son voyage, comme à présent, je croy qu'il eust porté la pénitence de sa témérité. Il s'est tenu depuis à Cornusson, et fera fort bien de ne se présenter pas de long temps en la ville de Tholose. Je ne scay si la ville le privera de son Estat, comme l'on bruit ; on a bien déposé les Capitouls de la Dalbade et Sainct-Sernin, non sans infamie, et y en a quelques autres qui sont fort dangereux.

Ceste trahyson interrompue donna commencement à une seconde, car le Président, pour venir au bout de ses attentes, avoit conspiré de faire entrer dans la ville Monsieur de Montmorency (qu'il faisoit semblant de hayr mortellement), et les comtes de Carmaing et d'Aubigeon avec grandes forces, pour se dépestrer des Catholiques zélez qui lui faisoient teste. Ceste tragédie debvoit estre jouée le quatriesme de Febvrier ; mais Dieu voulut qu'il fust en prison desja en ce temps. Les deux comtes ne faillirent pas de s'y rendre au jour assigné, mais ils n'entrèrent pas dans la ville ; les Tholosains en furent advertis par un gentilhomme catholique de Narbonne en hors.

Cestė-cy ne fut pas si tost descouverte et empeschée que l'advocat général Daffis (qui s'estoit retiré en un chasteau près de la ville) en tramoit une autre. Le sixiesme de Febvrier on print un laquays à la porte d'Arnaud Bernard, qui apportoit trois lettres dudit Daffis, l'une au Mareschal Maquignon, voulois dire Matignon, qu'il prioit de s'approcher, autrement tout s'en alloit perdu, et la nuict du mardy gras se trouver à une certaine porte de Tholose où l'on luy tiendroit main forte et bailleroit-on entrée, pour sauver la vie à son grand cousin le premier Président, qui estoit en prison depuis quinze jours auparavant, et pour faire massacre d'un beau nombre de gens de bien; l'autre à son frère Premier Président de Bordeaux, qu'il advertissoit de tout, l'autre au vénérable Monsieur Raté, duquel nous avons parlé; et en ses lettres il avoit falcifié le seing du Procureur général.

Les lettres de ce laquays furent surprinses quasi miraculeusement; car son maistre luy ayant expressément deffendu d'entrer dans Tholose, ce laquays néanmoins après avoir desja passé demy lieuë plus outre, eut regret d'avoir laissé des soulliers presque neufs à Tholose, en la maison de son maistre, de sorte qu'il retourna court à la ville, où au premier corps de garde de la porte on ne

luy trouva rien ; mais au second corps de garde quelcun, de fortune luy ayant touché en riant sur la teste, sentit qu'il y avoit quelque chose dans le chapeau, et ainsi furent trouvées les dictes lettres dans la fourreure dudict chapeau.

Ces lettres prinses et le laquays emprisonné et oüy, quoyqu'il fust tard, on dépesche tout à l'instant un Capitoul, avec cent ou six vingts soldats, pour aller surprendre ledict Daffis à Campaigne, chasteau de plaisance, et l'amena-on le lendemain matin prisonnier à la Conciergerie. Estant oüy, il advoua son seing, et pensoit avoir bien faict, comme il estoit fort jeune et téméravre.

Ce pendant que la Court procédoit à l'audition de cestuy-cy, monsieur le Gouverneur, avec cent cuirasses de la ville, et quelques compagnies de pied, et deux pièces d'artillerie dont il pensoit qu'il falust aller battre ledit Daffis en son chasteau, s'en alla battre le chasteau de Blaignac pour prendre monsieur de Blaignac, par ce que ce jour mesme on avoit prins un autre laquays qui portoit lettres dudict Baron de Blaignac à l'advocat général, ne pensant point qu'il fust en prison. En ceste lettre estoit parlé fort avant du Roy de Navarre (duquel il se vantoit d'avoir receu paquet) et de l'entreprise qu'ils eussent mise à exécution (disoit-il) sans la maladie dudict Roy de

Navarre. On ne le trouva point dans son chasteau, mais on y laissa garnison, et dans le chasteau Sainct-Michel aussi. Il a escrit depuis, que si on luy vouloit pardonner, il descouvriroit des choses estranges, et feroit rage pour les Catholiques contre leurs ennemys. Ces promesses ne luy serviroient pas de beaucoup si on le pouvoit attraper.

Les affaires demeurèrent en l'estat jusques au vendredy dixiesme de Fevrier, auquel jour le peuple, pensant que la Court connivast et temporisast pour sauver Monsieur Daffis, commença à murmurer contre icelle; quelques uns s'estants transportez en armes au Palais, sollicitoient les Conseillers de la Court assez rudement de faire justice des prisonniers. Et soudain après disner tout à coup plus de quatre mille hommes accoururent avec grand furie sur le lieu ou estoit ledict premier Président, et, trouvant la porte fermée, ils y attachèrent le mortier, qui n'y peut rien faire. Ils s'efforcèrent de la rompre à grands coups de haches; mais n'avançant rien ils y méirent le feu. La porte estant par ce moyen ouverte, ils entrent dedans et rencontrent ledit Président, qui estoit descendu de sa chambre, cherchant lieu pour se cacher; et l'ayant fait sortir à la rue, le tuèrent et déchiquetèrent tellement qu'il estoit im-

possible de le recognoistre, car celuy s'estimoit malheureux qui ne luy donnoit quelque coup. Sa barbe luy fut arrachée, et quatre l'ayant prins sur le col, le portèrent jusques à la rue de la Porterie, et de là le traînèrent jusques à Sainct-George, où ils le pendirent à la porte de l'eschaffaut fort ignominieusement. On l'eust bruslé sans la haste qu'ils eurent de s'en aller quant et quant parce qu'il estoit desja tard, les uns aux prisons de l'Official, où ils tuèrent semblablement l'homme dudit Président au milieu de la place Sainct-Estienne; et la pluspart accoururent à la Conciergerie, où ils contraignirent le geôlier de leur rendre entre mains Monsieur Daffis, qu'ils payèrent de mesme monnoye hors la prison, et le laissèrent tous estendu sur le pavé sans le traîner plus loing.

Le serviteur qui avoit donné commencement à cecy, comme nous avons dict, fut pareillement achevé de tuer dans son lict.

Le mesme jour que lesdits premier Président et Advocat furent tuez, l'effigie effeminée de Henry de Valois, qui avoit esté arrachée de la Maison de Ville, fut traînée emmy les rues en grand dérision par les enfans qui crioient en leur langaige : « Nostre Tyran de Roy à vendre, à cinq sols pour luy achetter un licol ! » Et estant conduicte

enfin à la place Sainct-George, ou l'on exécute les criminels, fut la daguée, puis attachée au gibet près du corps du premier Président, lequel demeura toute la nuict pendu par son col à la porte de l'eschaffaut de ladite place, tant que le lendemain matin à dix heures, deux Capitouls ayant esté commis pour faire enterrer les susdits corps, celluy du premier Président fut envelloppé et ensevely dedans icelle effigie, et enterré aussi aux Cordeliers fort pauvrement et secrettement; et Daffis fut porté à Sainct-Anthoine, et là enterré misérablement.

En la maison dudit Président fut trouvé grande quantité de grenades, de feu Gregeois, lances à feu, saucices, pétarts et autres choses semblables.

On dit que la femme dudit Président se va renfermer dans le Couvent des Bernardines, nouvellement fondé à Montesquieu, en Gascogne.

L'on est bien marry que le peuple a ainsi tué lesdits Premier Président et Advocat Général, parcequ'on avoit délibéré de les faire exécuter par justice comme traistres, perfides, et desloyaux à Dieu, à leur Religion, et à leur Patrie, et sçavoir d'eux leurs complices; mais il n'a pas esté possible d'arrester la fureur du peuple, depuis qu'il a sceu que les conspirations par eux machinées con-

tre la ville et les bons Catholiques estoient descouvertes.

Monsieur de Comminge fist faire monstre, ce caresme prenant des gens volontaires de chasque Capitoulat. Il n'y en eut pas un, de huict qu'il y en a, qui ne fournist plus de cent cuirasses, et tel en fournissoit trois cents, chose qu'il faisoit beau voir.

L'on a dressé des articles pour jurer la saincte Ligue et union, lesquels on faict jurer tant aux ecclésiastiques, qu'au peuple, et à toute la noblesse de tout ce pays; on les doit publier au prosne, et les a-on fait imprimer et envoyé par tout, quelques conseillers de la Court ayans esté députez en plusieurs lieux à ces fins. Ceux qui sont de retour ont faict rapport, qu'ils ont trouvé tout le monde de bonne volonté.

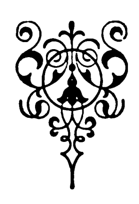
La faculté de théologie en ceste ville a faict tout de mesme que celle de Paris, ayant déclaré le tyran et bourreau de Bloys excommunié, et comme tel biffé du saint Canon de la Messe, tous ses subjects déclarez exempts et deschargez du serment de fidélité qu'ils luy devoyent, et permis à chascun de se cottiser pour luy faire la guerre.

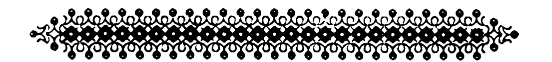
A l'exemple de nostre ville, toutes les autres tant de Gascogne, que de Languedoc et Guyenne, jusques à Limoges et Sainct-Flour en Auvergne,

se sont entièrement ostées hors de l'obéyssance de Henry de Valois, et se préparent de tous leurs moyens et personnes à luy faire la guerre la plus cruelle qui fut jamais; et plusieurs des dictes villes et dioscèses ont envoyé des gens par deça pour prendre la mesme façon de vivre que nous tenons.

Le dix-septiesme de Febvrier, l'on a faict aux Pénitens-Noirs les honneurs funèbres de messieurs les Princes, le plus honnorablement qu'il feust possible, où monsieur de Comminge feit l'office et le Provincial des Minimes l'oraison funèbre; il n'y eut personne qui ne plourast à chaudes larmes. Les deux Princes estoient dépeints tous deux en trois endroicts: premièrement au grand autel, où monsieur le Cardinal estoit à dextre, avec son rochet et robbe rouge de pourpre, à genoux, teste nue, et monseigneur le Duc de Guyse estoit à main gauche, aussi à genoux, teste nue et armé de toutes pièces; secondement, au beau milieu de l'église, prez de la chapelle ardente, qui estoit à cinq piramides (où il y avoit plus de deux mille chandelles blanches allumées), ces deux Princes estoient couchez en deux lictz de triomphe, vestuz l'un de rouge et l'autre de blanc; et en troisiesme lieu ils estoient encor devant la grand porte de l'église, revestuz tous deux de leurs habits ordinaires, poignardez en plusieurs endroicts,

et sur leur visage et sur leur corps. On est après à faire encore leurs honneurs funèbres, à l'église cathédrale de Sainct-Estienne et autres de ceste ville, avec tout apparat requis. L'Eglise n'est pas dutout morte ; elle a plusieurs testes encores, et plusieurs membres, Dieu mercy, lequel je prye continuer à favoriser son party.





RÉCIT FIDÈLE

DE

LA MORT DE JEAN-ÉTIENNE DURANTI,

Premier président au Parlement de Toulouse,

ET DE JACQUES DAFFIS,

Avocat du Roi.

Quand on apprit à Toulouse l'assassinat du vaillant duc de Guise et du cardinal son frère, ceux qui s'étaient déclarés pour leur parti furent frappés d'épouvante; à peine s'ils osaient demeurer dans la ville. Voyant, après cela, que personne n'attaquait ni leur vie ni leurs biens, ils reprirent bientôt courage et conçurent de nouvelles espérances. D'abord, ils exprimèrent hardiment leur opinion sur la conduite du roi et de ceux qui dirigeaient le timon de l'Etat; ils en vinrent ensuite à les flétrir par toute sorte d'outrages. Mais leurs traits étaient principalement dirigés

contre Jean-Etienne Duranti, premier président du Parlement. Ils le poursuivaient de mille fausses accusations ; et, dans un conseil tenu au Capitole, ils le déclarèrent suspect, et demandèrent formellement qu'il n'eût plus aucune part à la gestion des affaires publiques. On voyait s'agiter en même temps cette foule d'hommes qui, non-seulement oublient les services rendus et les actions les plus éclatantes, mais soupçonnent encore le mal et supposent le crime. Le président Bertrand, qui présidait alors l'assemblée, ne pouvant contenir son indignation, imposa silence aux détracteurs. Mais l'avocat Grégoire lui répondit qu'il devait être permis à chacun de donner son avis et d'exprimer librement sa pensée.

La discorde et l'ambition s'étaient emparées d'un grand nombre d'esprits; le respect dû à la suprême magistrature s'affaiblissait de jour en jour. Les rumeurs allaient toujours croissant; l'honneur et la réputation du premier président étaient l'objet d'attaques incessantes. La jalousie semait l'irritation parmi le peuple; et des hommes de la dernière classe, excités par quelques grands, adressèrent une supplique au Parlement pour demander qu'on donnât place dans le conseil à des prêtres, à des conseillers, à des magistrats choisis, qui veilleraient à la sécurité de la

ville. Cela fut accordé par le Parlement, à la condition toutefois que les affaires importantes seraient communiquées au premier président, qui devrait en référer à sa compagnie. Le Parlement amoindrissait lui-même son autorité par une semblable concession. Les hommes auxquels il la communiquait se l'arrogèrent tout entière, en prétendant que la garde de la ville s'étendait à tout; ils se posèrent comme ces anciens magistrats de Rome qu'on revêtait du pouvoir absolu en les chargeant de veiller au salut de la république.

Une nouvelle assemblée fut tenue au Capitole; mais la plèbe qui s'y était portée causa tant de désordre et de confusion, que les capitouls se retirèrent, et plusieurs jugèrent qu'il fallait appeler Duranti, pour que sa présence rétablît l'autorité méconnue et contînt la violence du peuple. Cet homme de bien, quoique n'ignorant pas qu'il s'exposait aux plus grands dangers et qu'on en voulait à sa tête, se rendit à l'assemblée sans escorte et sans armes, avec cette assurance que donne la parfaite intégrité de la vie, se montrant supérieur à toute crainte, comme il était à l'abri de tout reproche fondé. Il savait que le magistrat chargé du pouvoir suprême doit avoir le courage de braver tous les discours. Il se présenta trois

fois à ces réunions tumultueuses, et chaque fois, par sa rare prudence et son éloquence non moins admirable, il parvint à calmer l'agitation des esprits. De là l'espoir conçu par un grand nombre de citoyens que l'ordre et la tranquillité allaient se rétablir dans la ville.

Mais ce qui semblait un gage de paix fut l'occasion d'un plus grand désordre et d'un tumulte plus affreux. Le troisième jour, on agita la question de l'autorité même du roi : fallait-il continuer à reconnaître son pouvoir, ou ne devait-on pas au contraire lui refuser l'obéissance ? On mit encore en délibération le sort des hommes qui appartenaient au parti des Politiques : les uns proposaient de les jeter en prison, les autres de les envoyer en exil. Les altercations qui eurent lieu sur ce double objet dévoilèrent les pensées et les espérances secrètes des agitateurs. Duranti s'éleva avec beaucoup de force contre ceux qui prétendaient qu'il fallait refuser l'obéissance au roi, secouer, comme ils osaient le dire, le joug du tyran, et sa parole fut assez persuasive pour obtenir que la question serait remise à la décision du Parlement. Dans cette discussion, Jacques Daffis, avocat du roi près de la cour suprême, fit preuve d'une grande fermeté ; il défendit la prérogative royale avec autant de véhémence que

d'énergie contre l'avocat Tournier, qui soutenait que la ville était affranchie du serment qui la liait à la royauté, et contre Chapelier, qui s'écriait qu'on devait faire disparaître le portrait du roi placé au Capitole. Depuis longtemps déjà quelques prédicateurs, entre lesquels se faisait surtout remarquer le provincial des Minimes, se déchaînaient contre l'autorité du roi, contre ses ministres, et spécialement contre Duranti, accumulant sur la tête de ce dernier la fureur populaire. D'autres, animés du même esprit, affichaient des placards incendiaires et des libelles odieux sur les portes des édifices publics, dans les rues les plus fréquentées. De tels écrits, commentés par les passions, courant rapidement de bouche en bouche, acquéraient bientôt une funeste célébrité. Sur l'un de ces placards on avait peint un glaive dégaîné, présage trop certain du sort qui menaçait le premier président. Au milieu de ces criminelles menées, ce grand homme montrait une inconcevable patience ; c'était comme si la répétition des mêmes actes avait émoussé sa sensibilité. Il voyait clairement la grandeur et l'imminence du danger ; mais il ne fit rien pour s'y soustraire.

Le 6 des kalendes de février (27 janvier) de l'année 1589, poussé par les prières des uns et par les menaces des autres, Duranti convoqua le

Parlement à une heure insolite, à l'heure où les magistrats prenaient leur repas, afin de terminer la controverse suscitée dans une précédente réunion touchant l'autorité du roi. En agissant ainsi, le courageux président offrait en quelque sorte sa tête à la fureur des partis, et semblait appeler sur lui seul l'orage qui pouvait éclater sur la ville entière. Mais la diversité des sentiments et les violentes discussions des jeunes parlementaires contre les anciens, l'obligèrent à dissoudre l'assemblée. En ce moment, une foule d'hommes du peuple s'étaient répandus en armes dans le palais, soit pour entendre la décision qui serait prise, soit dans la pensée de massacrer le premier président. Plusieurs assaillirent son carrosse, qu'ils percèrent à coups de piques et de hallebardes, mais sans atteindre Duranti lui-même, qui se tenait accroupi au milieu. La rapidité des chevaux, lancés à toute bride, allait le dérober au danger, lorsqu'une roue du carosse, ayant heurté contre la margelle d'un puits qui se trouvait non loin de l'hôtel Duranti, se détacha par la violence du choc. Au lieu de rentrer dans sa maison, le président revint au Capitole. Après minuit, il vint passer quelques heures chez lui ; mais, au point du jour, c'est au Capitole encore qu'il alla chercher un asile.

D'un si grand nombre d'amis qu'il avait, très-

peu eurent le courage d'aller le visiter. La plupart, oubliant les promesses si souvent renouvelées de braver tous les dangers pour sa défense, quittèrent la ville en fuyant, ou se tinrent cachés dans leurs maisons. Pas un qui lui donnât une preuve réelle d'amour, de zèle, de pitié même; nul d'eux n'osa s'exposer aux coups de ses ennemis. Cicéron a bien raison de le dire : rien n'est inconstant, mobile et fugitif comme les sentiments du monde à l'égard des hommes de bien; l'improbité l'irrite, il est vrai, mais souvent la vertu le fatigue! Oh! que d'incertitudes dans la vie, que la fortune est changeante et trompeuse, quelles défaillances dans les amis, quelle pusillanimité dans les proches! L'infortune du premier président eut donc pour effet de disperser les partisans de la même cause. Les boutiques et les magasins furent fermés, de nombreuses barricades s'élevèrent dans la ville, les chaînes furent tendues dans les rues. Voyant que sa mort était prochaine, Duranti se montra prêt à la recevoir avec courage; il déclara que ce qui l'affligeait le plus en ce moment critique, c'était d'avoir vécu dans un temps où la ville et la province, placées sous son autorité, se laissaient entraîner à la révolte contre le pouvoir royal.

Il demeura quatre jours entiers renfermé dans

le Capitole; et dans cet intervalle on lui offrit la liberté de sortir de la ville et de se retirer à Balma, maison de campagne de l'archevêque, située à deux lieues de Toulouse; le Parlement avait pris cette délibération, tant pour sauver la vie de son chef que pour apaiser l'agitation du peuple. D'autres, cependant, se prononcèrent hautement pour qu'on le retînt dans la ville; et le plus ardent fut le conseiller Calmels, qui craignait, disait-il, qu'une fois rendu à la liberté, le premier président n'en profitât pour faire la guerre à sa patrie et faire tomber sur elle un déluge de maux; son avis fut qu'il fallait le garder en prison. Là-dessus, on transféra Duranti au couvent des Jacobins sous une nombreuse escorte. Dans le trajet, il avait le visage calme, la démarche noble et assurée, comme s'il n'avait eu rien à craindre des manœuvres de ses ennemis et des aveugles transports de la multitude. Il marchait entre les évêques de Comminges et de Castres, qui s'étaient engagés par serment à le préserver de toute insulte, garantie sans laquelle il n'aurait pas consenti à s'éloigner du Capitole, où semblaient résider encore la majesté des lois et celle de la puissance publique. Aux portes de sa prison furent placés vingt-cinq gardiens commandés par trois de ses ennemis les plus déclarés. On ne permit à personne de le voir,

pas même à sa fille unique, malgré les instances qu'elle fit pour obtenir cette faveur. Sa femme (1) seule eut le droit de pénétrer dans sa prison, mais à la condition de ne point en sortir et de ne parler à personne. C'est ainsi que cette femme courageuse put ne plus se séparer de son mari jusqu'au dernier soupir de celui-ci. De toute leur maison, deux domestiques seulement, un homme et une femme, purent se renfermer avec eux, aux mêmes conditions.

La sédition ne fut pas apaisée pour cela, ni la soif de la vengeance n'était satisfaite. La lie du peuple était sans cesse agitée par la haine et l'ambition des ennemis du président; il fallait son sang aux passions déchaînées, et encore ne devaient-elles pas trouver leur apaisement dans le meurtre. Lorsqu'on eut résolu d'en finir promptement avec lui, comme il n'était pas aisé d'accomplir ce projet chez les Dominicains, on voulut transférer le prisonnier à la grande tour de Saint-Jean, appartenant aux chevaliers de Malte, près de la Dalbade. On espérait pouvoir là le resserrer de plus près, ou mieux le mettre à mort sans obstacle. On donnait pour prétexte qu'il était trop libre dans la maison des Dominicains, vu que ces

(1) Rose de Caulet, qu'il avait épousée en secondes noces.

religieux, touchés du sort de ce grand homme, le voyaient fréquemment à l'insu de ses gardes. Une grave maladie, dont le président fut atteint, ne permit pas de le transporter dans une autre demeure. On lui refusa d'appeler son médecin ordinaire, qu'il eût vivement désiré d'avoir auprès de lui; et on lui en donna d'autres entièrement à la dévotion de ses implacables persécuteurs. En attendant, on fit les plus minutieuses recherches dans son hôtel, on fouilla tous sès papiers, on lut toutes ses lettres, dans l'espoir d'y découvrir une arme contre lui. Mais ni ses lettres ni les nombreux témoins qu'on entendit ne fournirent aucun moyen de porter atteinte à son innocence, de flétrir l'intégrité de sa vie. Lui-même disait à ses satellites (il ne pouvait avoir d'autres confidents) qu'il ne demandait pas autre chose que d'être traité selon toute la rigueur des lois; qu'il était prêt à plaider sa cause, même dans les fers; que du reste il subirait volontiers tous les supplices et la mort même, s'il en était déclaré digne par ses juges.

Pendant que tout cela se passait, on intercepta le 7 février, aux portes de la ville de Toulouse, des lettres que Daffis écrivait au maréchal de Matignon, lieutenant du roi en Aquitaine, et au premier président du Parlement de Bordeaux, son

propre frère ; il les instruisait des évènements arrivés à Toulouse, en leur demandant un prompt secours. Aussitôt on vient enlever Daffis à sa maison de campagne ; on le ramène à la ville et on l'enferme dans la prison de la Conciergerie. On apprit par ces mêmes lettres que le conseiller Raté avait été expédié au roi pour l'instruire de l'état des affaires à Toulouse. La vengeance n'épargna pas cet émissaire ; on confisqua ses biens et l'on porta contre lui une sentence de mort. Mais d'abord on procéda contre Daffis. Il commença par reconnaître que les lettres étaient de lui, et il ajouta qu'en les écrivant il n'avait fait que remplir un devoir de sa charge, puisqu'il était le défenseur des intérêts et des droits de la royauté, et que son serment l'obligeait à prendre toutes les mesures nécessaires pour les sauvegarder. Comme l'avocat du roi disait dans ses lettres que le premier président n'était pas encore mort, les conjurés prennent la résolution de le faire mourir sans retard, de crainte qu'il ne réussisse à s'évader et à renverser ensuite leurs desseins.

En conséquence, le 10 février, un vendredi, vers les quatre heures du soir, furent envoyés à sa prison, par ceux qui avaient juré la perte de ce grand homme, des sicaires armés, accompagnés d'une vile populace ; on leur avait persuadé que

le premier président voulait livrer la ville aux hérétiques, avec le secours de Matignon, qui, dans ce but, se dirigeait vers Toulouse à marches forcées, projet dont son âme était aussi éloignée que la vérité l'est du mensonge. Ne pouvant enfoncer les portes du couvent des Jacobins, ils y mirent le feu; puis ils s'y précipitèrent, sans rencontrer aucune résistance, les gardes, et surtout leurs chefs, étant déjà dans le complot (1). Chapelier, l'un de ces derniers, va trouver alors Duranti et lui dit que le peuple le demande. Le président tombe à genoux et recommande son âme à Dieu, en implorant avec ferveur le pardon de ses péchés. Puis il adresse ces paroles à sa femme : « Adieu, ma bien-aimée; la vie, les biens, les honneurs que Dieu m'avait accordés, je vais en être dépouillé tout-à-l'heure. La mort est la fin, mais non le châtiment de la vie; pure de tous les crimes qu'on m'impute, mon âme va paraître au tribunal du souverain Juge. Espérez en lui, il vous sera toujours secourable. » Cette femme, d'une vertu si rare, était comme anéantie par la douleur; les larmes l'empêchèrent de parler; elle n'eut pas la force de dire à son mari l'adieu su-

(1) Les assassins entrèrent par la porte située vers les Béguins, ou religieux du tiers-ordre de Saint-François.

prême; car, selon la belle expression du poète grec, les souffrances ordinaires parlent, les grandes douleurs sont muettes !

Chapelier présente Duranti au peuple en s'écriant : « Voilà l'homme ! » Désarmé, revêtu de sa robe, sans autre défense que celle de ses grandes vertus, le président va au-devant de ces bêtes féroces. Les hommes dont la conscience est en paix n'éprouvent aucune crainte, tandis que les criminels ont toujours le châtiment devant les yeux. « Oui, me voici, dit-il ; mais quel est le crime que j'ai commis, quel est le tort, ô peuple ! dont je me suis rendu coupable envers vous ? » A ces mots, prononcés avec un visage tranquille, avec autant de courage que de gravité, la foule reste interdite et paraît quelques instants subir encore l'autorité du magistrat. Mais un de ces vils scélérats, que l'on voit toujours se montrer en de telles circonstances, lui tire enfin un coup de mousquet et le renverse. La populace alors se précipite sur lui, l'accable de blessures et se repaît avec avidité de la vue du sang innocent. La victime tendait cependant ses mains vers le ciel, en redisant ces belles paroles : « Seigneur, mon Dieu, recevez mon esprit ; ne leur imputez pas ce péché, car ils ne savent ce qu'ils font ! » Son corps est alors traîné par les rues de la ville, se-

mant partout la consternation et l'effroi dans les âmes honnêtes, jusqu'à la place Saint-Georges, où avaient lieu les exécutions capitales. Là on le dresse sur ses pieds, on l'attache par le cou à une grille de fer, à défaut de potence, et l'on suspend à son dos le portrait de Henri III. Les uns lui arrachent la barbe, les autres le soulèvent par le nez (Duranti avait le nez aquilin); et parmi ces jeux barbares, on lui crie : « Tu aimais tant ton roi ! te voilà maintenant avec lui. » On laissa son corps exposé pendant la nuit à la voracité des chiens. Que peut-on concevoir de plus triste, de plus cruel, de plus lamentable qu'une telle fin? C'est ainsi qu'est traité celui qui était le boulevard de la justice, le type de l'honneur, la lumière de ses concitoyens, le chef d'une ville puissante, le soutien et la gloire de l'Occitanie! Voilà donc la récompense que devaient obtenir une vie si laborieuse et si pure, tant de nobles actions, tant de généreux services rendus à la patrie! Le lendemain, l'un des capitouls fit envelopper le corps de ce grand homme avec le portrait du roi dans un linceul, et le fit transporter sans pompe, sans appareil, sans cérémonie d'aucune sorte, à l'église des Franciscains. Ceux-ci le reçurent avec les plus vifs témoignages de respect et de douleur, et l'inhumèrent près du maître-autel.

Aussitôt après le meurtre de Duranti, la foule, surexcitée et non encore rassasiée de sang, se porte en tumulte au palais, où Daffis est renfermé. On l'arrache de force à son cachot, on se jette sur lui avec fureur et on le massacre impitoyablement. Son corps demeure étendu toute la nuit devant la porte de la prison, et le jour suivant on l'ensevelit, sans lui rendre aucun honneur funèbre, dans l'église Saint-Antoine. Les assassins vont ensuite mettre à mort un laquais de Duranti. Cet homme était coupable d'avoir défendu son maître, le jour où celui-ci, sortant du palais, avait été au moment de tomber, alors déjà, sous les coups de ses ennemis; il était resté en prison depuis ce jour-là. La sédition fut si grande, qu'on pourrait à peine en retracer les excès. Le lendemain, on promena dans la ville le portrait du roi, qu'on avait été prendre au Capitole, et quelques-uns criaient dans le parcours : « A cinq sols le roi tyran, pour acheter la corde pour le pendre! » Après la mort du premier président, l'avocat Balbaria, lieutenant du capitoul du quartier Saint-Etienne, se rendit à l'hôtel Duranti (1), en fit ouvrir toutes les portes par les

(1) Son hôtel existe encore dans la rue Duranti — ancienne rue des Pénitents-Bleus — en face de l'église Saint-Jérôme ou des Pénitents-

serviteurs, et le livra au pillage : tout fut saccagé ; le peuple furieux se partagea les dépouilles et n'épargna pas même les plantes et les arbrisseaux du jardin. La riche bibliothèque (1) qu'il avait formée avec tant de soin et d'intelligence, à laquelle il avait consacré tant de précieux moments et des sommes si considérables, fut dilapidée, partagée par des hommes incapables d'apprécier de semblables trésors.

Telle fut la mort de Duranti, et voici, en abrégé, quelle avait été sa vie : Il était né à Toulouse. Son père, membre du Parlement, homme d'une probité antique, lui fit donner une éducation solide et brillante. A l'âge de dix-sept ans, le jeune Duranti couronnait ses études de droit par une thèse publique qui dura deux jours et qui excita l'admiration de tout le monde. Pourvu de son titre d'avocat, il plaida fréquemment, non-seulement devant la cour suprême, mais encore devant le conseil des dix-huit, à l'officialité, au sénéchal, à tous les tribunaux inférieurs. En 1563 et dans le mois de novembre, selon l'usage, il entra dans le conseil des dix-huit, où il resta

Bleus, contiguë au Quartier-Général, qui occupe les bâtiments d'un ancien couvent de Théatins.

(1) Il l'avait léguée aux Capucins.

jusqu'au 19 mars 1565, époque jusqu'à laquelle on avait retardé la nomination des nouveaux capitouls, à cause de l'avènement de Charles IX, qui voulut les nommer de sa propre autorité. Durant l'année de son capitoulat, il assista comme député aux Etats-Généraux du Languedoc, qui se tinrent à Beaucaire. De là, il fut envoyé à Lyon pour saluer le roi au nom de la ville de Toulouse, et pour s'informer auprès de lui de l'époque à laquelle il viendrait visiter cette ville.

Lorsque le roi fit son entrée à Toulouse, c'est encore lui qui fut choisi pour le haranguer, ce dont il s'acquitta avec un tact et une habileté qui le firent remarquer autant que son éloquence. En 1568, il fut nommé avocat du fisc, à la place d'un homme très-distingué, Bertrand d'Aiga. En 1581, il franchit le dernier degré de la judicature et succéda à Jean Daffis, son beau-père, dans la charge de premier président, position éminente que le dernier titulaire avait encore rehaussée par ses lumières et ses vertus.

C'est là que les grandes qualités de Duranti se montrèrent dans tout leur éclat, trouvèrent leur plein exercice. Il consacra plus que jamais au bonheur, à la prospérité, à la gloire de sa patrie ses journées et ses veilles. Il rendait la justice avec autant de zèle que d'intégrité, mais sans

rien négliger de ce qui tenait au bien général. L'année qui précéda son élévation, Toulouse fut éprouvée par la peste; il eût pu s'éloigner du danger, il préféra demeurer dans la ville et lutter contre le fléau. Il avait toujours été le défenseur de la religion contre les hérétiques; devait-il mourir de la main des ligueurs, au sein d'une population comblée de ses bienfaits? Nul n'ignore qu'il institua, malgré toutes les oppositions et tous les obstacles, les deux grandes confréries du Saint-Esprit et de la Miséricorde, l'une ayant pour objet le mariage des jeunes filles pauvres, l'autre les consolations et les secours à porter aux prisonniers. Dans son testament, il légua une somme considérable à chacune de ces œuvres charitables. C'est encore à sa demande et par ses soins, pendant qu'il était avocat du roi, que fut établi le magnifique collége des Jésuites; il fit si bien auprès du Parlement, que non-seulement on acheta pour eux le plus bel édifice de la ville, mais on leur alloua de plus un subside annuel. Il donna une nouvelle preuve de son amour pour la religion et de son zèle pour la piété en appelant d'Italie les pères Capucins, qu'il entretint d'abord à ses frais et dans sa maison, et pour lesquels il obtint ensuite un établissement convenable. Les chanoines de l'Ile-en-Jourdain, les autres prêtres

et les Franciscains, qui s'étaient enfuis de cette ville quand elle tomba au pouvoir des ennemis, s'étant réfugiés à Toulouse, y furent généreusement accueillis par Duranti, qui se hâta de leur procurer des maisons et des églises. D'autres catholiques en grand nombre, dans des circonstances analogues, ont été l'objet des mêmes attentions et de la même générosité ; il alla même jusqu'à faire élever à ses frais ceux de leurs enfants qui donnaient d'heureuses espérances.

Il s'appliqua de tout son pouvoir à faire fleurir les études, à relever l'éclat de l'Université au moyen des leçons qu'il y fit donner par des membres du Parlement et les avocats les plus distingués. Lui-même cultivait avec succès les belles-lettres, ce que montrent clairement ses écrits, particulièrement son savant traité *Des Rits de l'Eglise*, et les nombreux discours, si remplis à la fois d'érudition et d'élégance, qu'il a prononcés au Parlement. Son goût pour la science ne ralentissait en rien ni les œuvres de sa charité ni la ferveur de son austère piété. Tous les hôpitaux de Toulouse gardent le souvenir de sa munificence, aussi bien que de son administration. Dieu seul connaît les aumônes qu'il répandait ; mais les ordres mendiants et les pauvres religieuses de Saint-Cyprien pourraient nous apprendre ce qu'était

Duranti pour eux, à raison de la gêne qu'ils ont ressentie après sa mort. Les solennités religieuses n'avaient pas de plus ardent promoteur, et sa vie privée était le miroir de toutes les vertus chrétiennes. Quoique engagé dans les liens du mariage, il n'était ni moins rigide ni moins pieux que la plupart des hommes voués à l'état monastique et qui ont embrassé les règles les plus sévères. C'est ce qu'attestent des témoins irrécusables, les Capucins et les Feuillants, qui l'ont connu dans l'intimité, puisque les premiers demeurèrent quelque temps dans sa propre maison, comme nous l'avons dit, et que les seconds y venaient fréquemment à toutes les époques.

En résumé, nous pouvons dire que Duranti n'avait d'autre pensée, d'autre préoccupation, dans tout le cours de sa vie, que de procurer la gloire de Dieu et le bien de ses semblables. Jamais il ne fit rien ni pour enrichir ses parents ni pour agrandir sa propre fortune; il se contenta des biens qu'il avait trouvés dans sa famille, et s'il se fit construire un hôtel, ce fut en vendant sa maison paternelle. Il repoussa toujours les bénéfices ecclésiastiques, qu'il eût pu si facilement acquérir et multiplier. Il rendait gratuitement la justice, il ne recevait aucun présent; c'eût été, à ses yeux, laisser pénétrer dans son cœur un venimeux rep-

tile. Sous le rapport matériel, il était le plus pauvre de tous les premiers présidents de France; mais il était assurément un des plus riches en vertus; il ne le cédait à aucun par les mœurs et la doctrine. Il faisait le bien pour le bien lui-même, et non pour la récompense. Duranti n'avait que cinquante-six ans quand il est tombé victime des passions du temps et des intrigues de ses ennemis.

Il approche, il approche, ou plutôt il est déjà venu le jour où la lumière de la vérité doit éclater en faveur de ce grand homme, non certes par l'effet de nos prospérités, mais par celui de nos terreurs et de nos infortunes. Toulouse regrette aujourd'hui celui qui faisait son bonheur et sa gloire. C'est par le sentiment de la privation que nous avons appris à connaître une vertu, objet de notre ignorance et de notre ingratitude quand nous la possédions au milieu de nous. Les troubles et les séditions que chaque jour voit éclater dans la république, si même il existe actuellement quelque chose qui mérite ce nom, rend de plus en plus douloureux le deuil des gens de bien.

Après la mort de Duranti, ses implacables ennemis, voulant ternir sa réputation et flétrir sa mémoire, adressèrent une supplique au Parlement pour demander qu'on lui fît son procès. On

chercha partout des témoins ; on n'en trouva pas un dont la déposition portât la moindre atteinte à l'honneur de cet illustre magistrat. Mais à la vue de cette haine et de cet acharnement, survivant à la mort de la victime, on dut craindre quelque grande calamité pour une ville qui tolérait et semblait partager l'aveugle obstination de ces hommes pervers. Au-dehors, les nobles qualités de Duranti furent mieux appréciées que dans sa patrie. Les Italiens le placèrent au rang des plus savants jurisconsultes. Son ouvrage sur les *Rits de l'Eglise* fut imprimé à Rome par l'ordre et aux frais du pape Sixte-Quint ; et de là ce livre s'est répandu dans tous les pays chrétiens.

Toulouse a reconnu plus tard ses torts envers ce grand homme. Après dix ans écoulés, le 5 décembre 1591, on lui fit, par ordre du Parlement, de magnifiques funérailles, auxquelles assistèrent tous les ordres de l'Etat, avec un concours immense de citoyens, qui s'efforcèrent de donner à cette réparation tardive l'éclat et la solennité d'une expiation publique.

FIN.

Cette édition, faite aux frais et par les soins d'AUGUSTE ABADIE, libraire-éditeur, a été achevée d'imprimer à Toulouse, pour la première fois, par A. CHAUVIN, le XXVe jour du mois de mai M DCCC LXI.

PRIX DE CHAQUE EXEMPLAIRE :

Papier vélin blanc, chamois ou vert d'eau.	1 50
Papier vergé glacé mécanique.	2 »
Papier vergé de Hollande ancien.	3 »

LES MÊMES EXEMPLAIRES

Avec la photographie du portrait du président Duranti en plus	1 50



